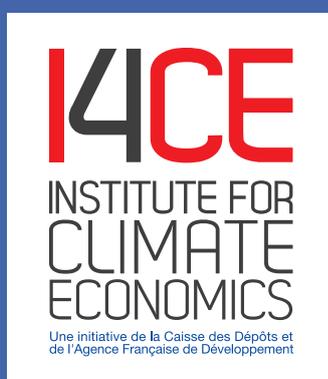


Février 2023

AGRICULTURE



Transition de l'élevage :

gérer les investissements
passés et repenser
ceux à venir

Auteurs : **Thomas Bonvillain, Lucile Rogissart**
et **Claudine Foucherot**



Soutenu
par



I4CE est un institut de recherche à but non lucratif qui contribue par ses analyses au débat sur les politiques publiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Nous promovons des politiques efficaces, efficientes et justes.



Nos 40 experts collaborent avec les gouvernements, les collectivités locales, l'Union européenne, les institutions financières internationales, les organisations de la société civile et les médias.

Nos travaux couvrent trois transitions – énergie, agriculture, forêt – et six défis économiques : investissement, financement public, financement du développement, réglementation financière, tarification carbone et certification carbone.

www.i4ce.org

Le présent rapport a bénéficié des commentaires, échanges réguliers et relectures de **Valentin Bellassen** (INRAe), **Audrey Trevisiol** et **Antoine Pierart** (ADEME), **Boris Duflot** (Ifip-Idele), **Christophe Perrot** (Idele), **Martin Laurenceau**, **Antoine Roulet** et **Sébastien Bouvatier** (Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire), **Nassim Hamiti** et **Stéphane Chapuis** (FNCUMA) et **Simon Fourdin** (Itavi). Les auteurs souhaitent également remercier les nombreuses personnes ayant contribué à ce rapport en consacrant de leur temps aux échanges avec les auteurs.

Le rapport a été préparé avec le soutien de l'ADEME, de la Fondation Daniel et Nina Carasso et du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des territoires.

Les informations et opinions exposées dans ce rapport n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Soutenu
par



SOMMAIRE

_ RÉSUMÉ	<u>5</u>
_ INTRODUCTION	<u>7</u>
I. LES CHEPTELS DIMINUENT, ET DIMINUERONT : UN ACCOMPAGNEMENT À LA HAUTEUR DOIT ÊTRE PROPOSÉ	<u>9</u>
1. Les activités d'élevage réduisent déjà	<u>9</u>
2. Cette réduction va, et doit, continuer	<u>10</u>
3. La transition ne se résume donc pas uniquement à la création de nouvelles filières et au déploiement de nouvelles pratiques	<u>12</u>
II. ÉTAT DES LIEUX DES ACTIFS À RISQUES DANS LES EXPLOITATIONS D'ÉLEVAGE	<u>13</u>
1. « Actif à risque » : concept et typologie	<u>13</u>
2. Quels sont les actifs les plus à risque dans les exploitations d'élevage ?	<u>14</u>
A. Les terres	<u>14</u>
B. Le matériel	<u>15</u>
C. Les animaux	<u>16</u>
D. Les bâtiments	<u>16</u>
E. Synthèse	<u>17</u>
3. Le risque est d'autant plus élevé que les actifs immobilisés ne cessent d'augmenter	<u>17</u>
4. La gestion des actifs immobilisés n'est pas nouveau dans l'élevage. Présentation de 4 cas-types de transition des actifs	<u>23</u>
III. PREMIÈRES RECOMMANDATIONS POUR CONSTRUIRE UN JUSTE ACCOMPAGNEMENT DE LA TRANSITION DE L'ÉLEVAGE	<u>27</u>
1. Réorienter les aides à l'investissement pour s'assurer qu'elles vont vers des outils de production compatibles avec les objectifs de durabilité et ne contribuent pas à augmenter le stock d'actifs à risque	<u>27</u>

2. Gérer les actifs échoués déjà existants pour assurer une transition juste	<u>30</u>
_ CONCLUSION ET DISCUSSION	<u>32</u>
_ BIBLIOGRAPHIE	<u>33</u>
_ ANNEXES : FICHES DÉTAILLÉES DES CAS-TYPES DE TRANSFORMATION DES EXPLOITATIONS	<u>37</u>
A. Changement de système de production : le cas des bâtiments de poule pondeuse	<u>37</u>
B. Changement de production : reconversion d'une exploitation bovin lait en ferme laitière ovin ou caprin.	<u>38</u>
C. Reconversion pour un usage non-agricole	<u>39</u>
D. Abandon	<u>40</u>

RÉSUMÉ POUR DÉCIDEURS

ACCOMPAGNER LA BAISSSE DU CHEPTTEL

Tous les scénarios de transition misent sur la baisse du cheptel des animaux d'élevage pour atteindre les objectifs climatiques. Or en France la plupart des cheptels diminuent déjà. L'enjeu n'est donc pas seulement de poursuivre cette dynamique, mais aussi de l'accompagner pour assurer une transition juste et acceptable aux éleveurs et aux acteurs des filières d'élevage. C'est particulièrement vrai pour la filière laitière.

Pour accompagner cette transition, il est nécessaire d'en comprendre les impacts économiques et d'évaluer les différents types de coûts qui y sont associés. Les besoins en investissements pour développer de nouvelles filières, même s'ils nécessiteraient d'être mieux chiffrés, font d'ores et déjà l'objet de discussions dans le débat public et même de financements publics comme les 135 millions d'euros de « prime à la conversion d'agroéquipements » ou encore le volet « protéines végétales » du plan de relance.

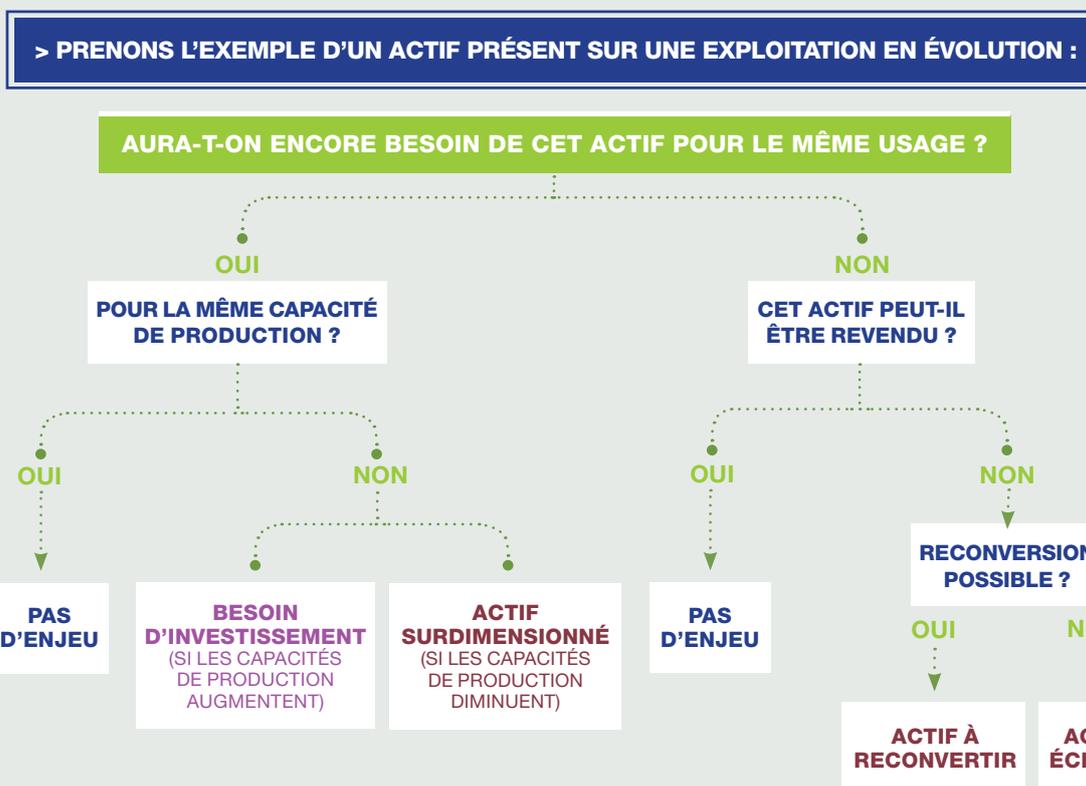
Or, quand un secteur économique voit son activité baisser, se pose également la question du devenir de ses outils de production actuellement en place et qui vont perdre de la valeur comparativement à un scénario de maintien de l'activité. On parle ici des « actifs à risque ». C'est une question particulièrement prégnante en agriculture puisque les exploitants investissent tout au long de leur vie dans leur exploitation avec la perspective d'une bonne valorisation de celle-ci au moment de sa session, afin de s'assurer une retraite décente.

GÉRER LES ACTIFS À RISQUE

C'est pourquoi I4CE a analysé, dans cette étude, les « actifs à risque » dans l'élevage. Il en ressort que les actifs à risque peuvent être de 3 types. Il peut s'agir d'actifs ① surdimensionnés si le niveau d'équipement est largement supérieur à l'utilisation qui en est faite ; ② reconvertibles si, modulo des coûts pour les adapter, ils peuvent servir à un nouvel usage ; ③ échoués, s'ils ne sont plus utilisables et ont perdu toute valeur.

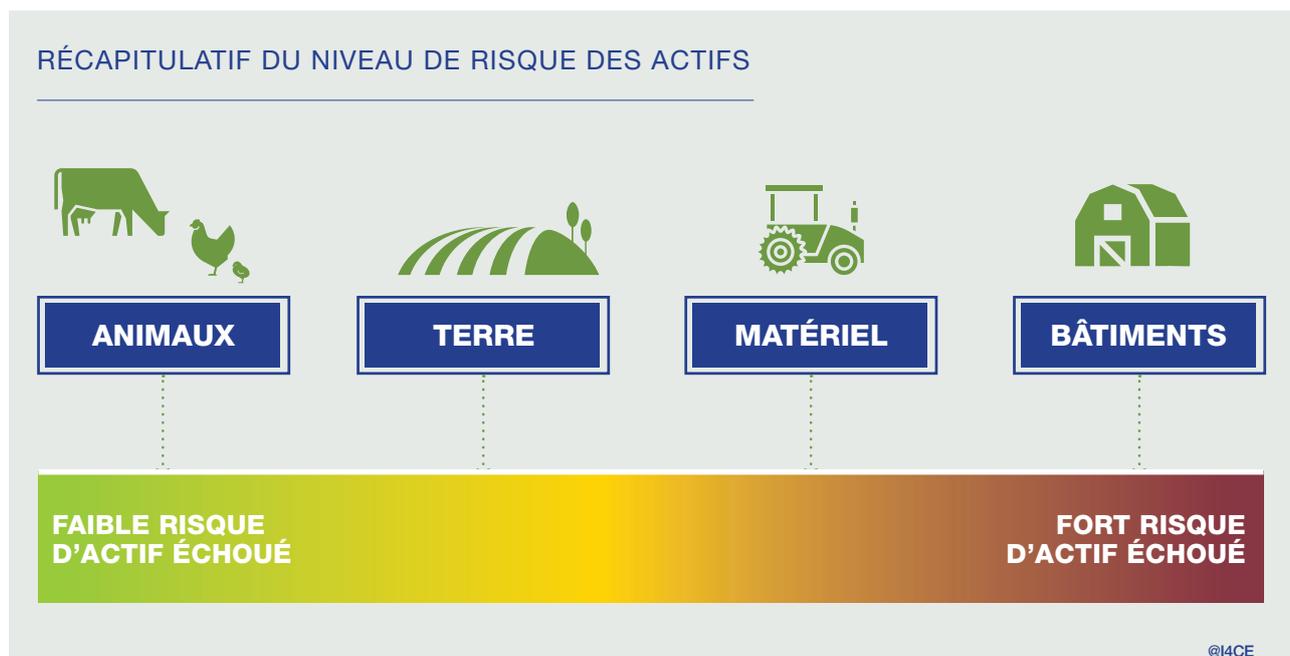
TRAJECTOIRES D'USAGE POSSIBLES POUR UN ACTIF AGRICOLE

@I4CE_



Notre analyse montre que, parmi l'ensemble des actifs immobilisés sur les exploitations d'élevage, ce sont les bâtiments qui représentent le plus grand risque. Si ces actifs à risque constituent un véritable enjeu à l'échelle

individuelle, à l'échelle nationale ils représentent quelques centaines de millions d'euros par an à gérer sur une décennie.



NE PAS AUGMENTER LE STOCK D'ACTIFS À RISQUE

Chaque année, plus d'un milliard d'euros de subventions d'investissement sont accordées aux exploitations d'élevage. Pour ne pas contribuer à augmenter le stock d'actifs à risque il est nécessaire de :

- 1 recalibrer ces aides pour éviter le surinvestissement,
- 2 les réorienter pour s'assurer qu'elles favorisent des outils de production compatibles avec les objectifs de durabilité.

INTRODUCTION

L'enjeu climatique impose une évolution de nos systèmes productifs et modes de consommation. Les filières agricoles, et en particulier l'élevage, vont devoir se transformer. En effet, en 2020 l'élevage représentait 69 % des émissions de l'agriculture française (Citepa, 2022)¹, un secteur dont les émissions doivent être quasiment divisées par deux (- 46 %) d'ici à 2050 par rapport à 2015². Si plusieurs aspects de cette transition restent en débat, d'autres sont bien établis : l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone passe, quels que soient les scénarios, par une réduction du cheptel³.

En effet, schématiquement il n'y a que de deux façons de réduire les émissions de l'élevage. Il est possible d'être plus efficace et de réduire les émissions à niveau de production égale, il est aussi possible de réduire la quantité d'animaux d'élevage (i.e. les cheptels). Les estimations diffèrent, et il y a des différences notables selon la filière d'élevage considérée, mais le potentiel total cumulé des leviers techniques permettant d'améliorer l'efficacité des exploitations ne permet pas à lui seul d'atteindre l'objectif global de réduction d'émission. C'est par ailleurs un potentiel idéal : il suppose un déploiement de 100 % des leviers, jusqu'à leur potentiel maximum, dans la totalité des élevages et ce dans le temps imparti. En l'état actuel des connaissances, il semble donc déraisonnable de se reposer uniquement sur cette option pour atteindre les objectifs de réduction d'émission de l'élevage. Si donc les leviers techniques ne suffisent pas, c'est aussi sur la quantité produite qu'il va falloir jouer.

Cet impératif préoccupe la profession et c'est bien compréhensible car il touche à un élément très structurant de notre système agroalimentaire et des politiques qui l'encadrent : les volumes de

production. Sa matérialisation suppose donc bien plus qu'une simple réduction de production, il s'agit plutôt d'une transformation profonde des filières animales. Cette transformation se construit et s'anticipe. La mener à bien implique de prendre du recul afin de donner de la visibilité aux acteurs de ces filières et aux agriculteurs qui vont s'installer dans les prochaines années, mais aussi et surtout, afin de pouvoir construire les mesures d'accompagnement adéquates. Il faut pouvoir assurer des voies de sortie acceptables aux acteurs dont l'activité va réduire, tout en construisant un nouveau modèle de production pour ceux qui vont continuer à faire vivre ce secteur.

L'objectif de cette publication est d'approfondir cette question : comment les investissements passés et futurs dans les fermes d'élevage seront affectés par la transformation du secteur et quelles conséquences cela peut-il avoir pour les agriculteurs ? L'étude s'attache donc à évaluer le risque d'actifs échoués dans le secteur de l'élevage. Autrement dit, le risque qu'un certain nombre d'actifs immobilisés dans les exploitations d'élevage perde de la valeur, du fait de la nécessaire baisse du cheptel et de la contraction de l'activité.

Le sujet des actifs échoués a été largement documenté à l'occasion des fermetures des mines de charbon, et est de manière générale discuté dans le cadre de la transition énergétique. Il n'est en revanche pas traité dans le secteur de l'élevage, alors même que ces actifs échoués peuvent impacter lourdement la retraite des éleveurs. Anticiper ce risque et définir qui le porte nous semble pourtant nécessaire pour une transition juste.

1. Dans l'inventaire Floreal du Citepa, l'élevage compte pour 56,1 MtCO₂e (80,9 MtCO₂e pour l'ensemble des émissions du secteur agricole en 2020). Les postes d'émissions liés aux activités d'élevage sont les suivants : les émissions liées à la fermentation entérique des animaux, à la pâture/aux parcours, à la gestion des déjections en bâtiments d'élevage, à leur stockage et à leur épandage, et à la consommation d'énergie.
2. Objectif de la Stratégie Nationale Bas-Carbone (2020). Cet objectif porte purement sur des réductions d'émissions. Autrement dit la compensation carbone ne peut participer à atteindre cet objectif. De même, la séquestration carbone n'a pas, comptablement du moins, vocation à annuler les émissions du seul secteur agricole : le puits de carbone de la France en 2050 vise en effet à séquestrer les émissions résiduelles de tous les secteurs de l'économie.
3. Et donc de la consommation s'il on ne veut pas que la baisse de production se traduise par une augmentation des importations. C'est un sujet à part entière, voir compléments en conclusion.

Ce sujet fait écho au projet de Loi d'Orientation Agricole (LOA), qui s'intéressera prioritairement à la transmission des exploitations. Or les transmissions sont propices au changement car l'installation est un moment clef d'investissement et de construction d'un projet agricole. Il ne faut pas les rater, faute de quoi le système sera verrouillé pour une génération de plus. Mais les transmissions sont également importantes, et on en parle moins, pour ceux qui partent à la retraite. La course à la compétitivité et l'agrandissement des exploitations ont eu pour conséquence une augmentation du capital immobilisé sur les exploitations : celui-ci a parfois presque doublé en 15 ans (voir Figure 6). Ce capital, une fois revendu à un nouvel exploitant, constitue une grande partie de la retraite des agriculteurs qui quittent leur exploitation. Mais quelle valeur auront les actifs présents sur l'exploitation au moment de la vente ? La question se pose en particulier pour les bâtiments d'élevage, des actifs qui risquent de perdre de la valeur dans un contexte de baisse du cheptel qui est amené à se poursuivre voire s'intensifier dans certaines filières.

Ces réflexions sur les investissements passés appellent aussi à repenser notre façon actuelle d'investir en élevage. Le secteur se transforme et l'écosystème de politiques publiques, de réglementation et d'incitations fiscales qui l'accompagne devra évoluer avec pour rester cohérent.

Pour éclairer cette problématique nous repartirons d'abord du constat de la réduction en cours et à venir des cheptels français. Pour ensuite chercher à comprendre ce que cette dynamique implique quant au devenir des exploitations de l'élevage, il s'agira notamment de qualifier et d'évaluer les risques que cela fait peser sur l'agriculteur et les actifs immobilisés dans son exploitation. Enfin, nous tirerons les enseignements de ces constats pour formuler deux recommandations pour un accompagnement juste et efficace de cette transition de l'élevage.

Pour des raisons de concision, et parce que ces filières sont majoritaires tant en valeur qu'en termes d'émissions, dans cette publication le

terme « élevage » recouvre uniquement les filières bovines, porcines et avicoles. Cela implique par exemple que les filières ovines et caprines ne font pas partie du périmètre de l'analyse. De même, les impacts de la réduction de l'activité de ces filières sur les maillons en aval (transformation, distribution, etc.) ne sont pas étudiés.

I. LES CHEPTELS DIMINUENT, ET DIMINUERONT : UN ACCOMPAGNEMENT À LA HAUTEUR DOIT ÊTRE PROPOSÉ

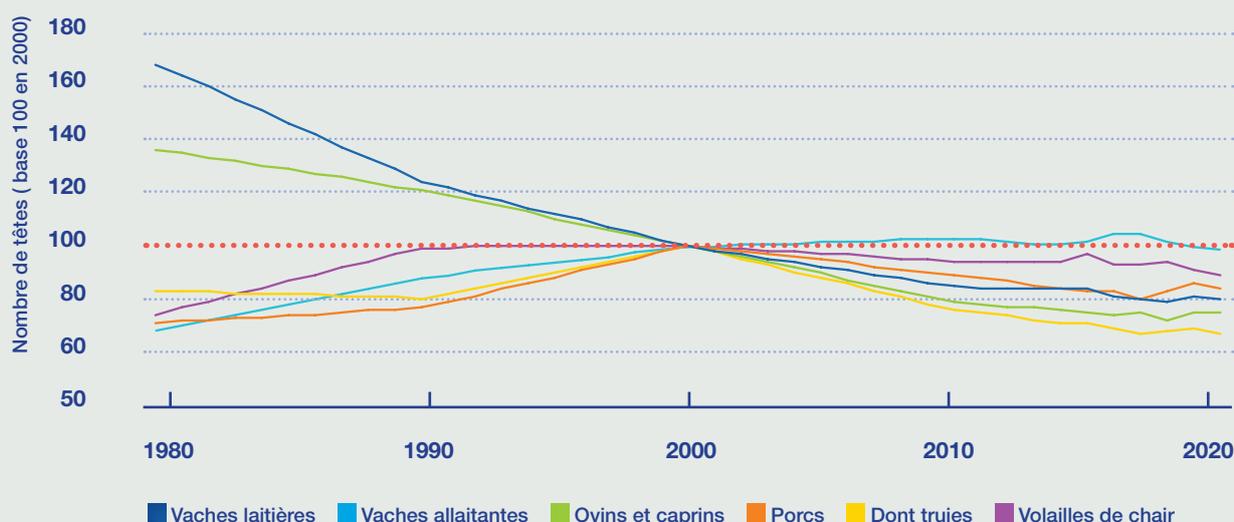
1. Les activités d'élevage réduisent déjà

— **Constatons pour commencer que la réduction des cheptels est une réalité déjà bien présente** : les troupeaux français subissent une baisse significative de leur taille depuis plusieurs années. C'est particulièrement vrai pour le cheptel des vaches laitières, qui a réduit de 17 % entre 2000 et 2020. Le cheptel allaitant, qui se maintenait plutôt bien sur les deux dernières décennies, est à son tour en train de réduire : les dernières données disponibles sur 2022 indiquent qu'il a perdu un peu plus de 11 % de ses effectifs entre décembre 2016 et décembre 2022 (*données SPIE-BDNI, traitement Idele*). Des réductions substantielles pour les volailles de chair également : de l'ordre de 10 % (en 2020 par rapport à 2000).

Concernant la filière porcine enfin, la décapitalisation est aussi en cours : - 12 % de truies entre 2010 et 2020 et quasiment 1 million de porcs en moins sur la même période. C'est ce que résume bien la Figure 1 : à partir de 2000, les cheptels français réduisent tous (exception faite du cheptel allaitant, dont la dynamique particulière a été précisée ci-dessus).

Ces chiffres peuvent toutefois cacher des trajectoires différentes, notamment pour la catégorie « volailles de chair » qui regroupe différentes productions : par exemple le cheptel de dindes diminue fortement (- 13 % en 2021 par rapport à 2019), ce qui n'est pas le cas de celui des poulets.

FIGURE 1 : ÉVOLUTION DES CHEPTELS FRANÇAIS (BASE 100 EN 2000)



> Lecture : en 1980, le cheptel français de vaches laitières était quasiment 70 % supérieur à ce même cheptel en 2000. Le cheptel ovin-caprin a réduit de 20 % entre 2000 et 2020.

Source : I4CE, d'après données FranceAgriMer et SSP.

@I4CE_

Ces tendances baissières se reflètent de différentes manières dans les volumes de production car en parallèle les exploitations réalisent des gains de productivité (chaque animal produit plus). Ainsi, malgré une des plus fortes baisses de cheptel, la filière bovin lait a légèrement aug-

menté sa production en 2020 par rapport à 2000 grâce à de forts gains de productivité (+ 30 % sur cette période) (*FranceAgriMer, 2022*). On retrouve cette même dynamique de baisse du cheptel mais de maintien de la production via d'importants gains de productivité dans la filière porcine.

2. Cette réduction va, et doit, continuer

— **La réduction du cheptel est, du strict point de vue des engagements climatiques pris par la France, une bonne chose puisqu'elle participe à l'atteinte des objectifs fixés.** En effet, la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) actuelle pose comme cap une baisse de 25 % du

nombre de vaches laitières et allaitantes et de 30 % des truies entre 2015 et 2050. Les quatre scénarios proposés par l'ADEME dans son travail Transition(s) 2050 prévoient quant à eux des évolutions comprises entre -85 % et +5 % pour les cheptels hors volailles sur la même période (*Figure 2*).

FIGURE 2 : OBJECTIFS D'ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX CHEPTELS ENTRE 2015 ET 2050 SELON LES SCÉNARIOS, ET TENDANCIEL DE L'ADEME ("ADEME ST")



> Notes : Le scénario TYFA n'est pas représenté ici car son périmètre est l'Union Européenne et non la France.

Sources : Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire 2018 ; Couturier et al. 2016 ; Barbier et al. 2022.

@I4CE_

Quand bien même ces objectifs n'existeraient pas, cette décroissance des cheptels bovins et porcins est amenée à se poursuivre, au moins à moyen terme, pour des raisons démographiques notamment. Côté bovin par exemple, les projections l'Idèle estiment que le tendanciel actuel nous mène sur une réduction, en 2030 par rapport à 2021, d'environ 13 % des effectifs de vaches laitières et 15 % pour les vaches allaitantes⁴. En valeur absolue cela donne par exemple une potentielle disparition de 441 000 vaches laitières d'ici à 2030. Ces projections de l'Idèle sont basées sur l'étude de plusieurs paramètres mais le plus structurant est la démographie des chefs d'exploitation. Le Recen-

sement Général Agricole 2020 (RGA) indique en effet que la moitié des exploitations françaises, toutes productions confondues, sont dirigées par au moins un exploitant de 55 ans ou plus. Ce phénomène est particulièrement marqué en bovins viande (52 %) mais un peu moins dans les filières avicoles et porcines (41 %).

Cette tendance à une continuation de la décroissance des cheptels ne concerne donc pas uniquement les cheptels bovins mais il n'existe pas, à notre connaissance, d'étude prospective quantitative similaire à celle produite par l'Idèle pour les filières avicoles et porcines.

POURQUOI NOUS JUGONS IRRÉALISTE LE SCÉNARIO 4 DE L'ADEME "PARI RÉPARATEUR"

Dans le scénario 4, la France réduit moins ses émissions de GES (- 70 % par rapport à 2015) que dans les autres scénarios (- 80 % à - 85 %), et fonde l'atteinte de la neutralité carbone en 2050 sur la création de nombreux puits technologiques. En effet, la neutralité carbone « nette » est atteinte lorsque les émissions de CO₂ sont égales aux absorptions. Ces absorptions de CO₂ peuvent être réalisées par des puits dits « naturels » que constituent les forêts, les sols et océans ; ou « technologiques » : c'est l'ensemble des technologies de captage et de stockage, les CCS (*carbon capture and storage* en anglais). Les CCS consistent à stocker durable-

ment dans des formations géologiques du CO₂ capturé lors de la combustion d'énergies fossiles (CCS) ou de la biomasse (BECCS pour bio energy with CCS). Contrairement aux autres scénarios, le puits de carbone du scénario 4, repose majoritairement (à 70 %) sur les solutions technologiques, et l'essentiel de leur déploiement aurait lieu après 2030. Or la faisabilité physique et économique du déploiement de ces technologies à hauteur de 93 MtCO₂/an du scénario semble hors d'atteinte (I4CE, 2022).

Par ailleurs, sur le volet de la production agricole et alimentaire, le scénario 4,

se distingue également par un niveau de vulnérabilité aux aléas élevé. L'ADEME a en effet soumis ses différents scénarios à des tests de vulnérabilité face à des aléas climatiques et géopolitiques. Le scénario 4 présente une forte dépendance aux ressources hydriques, aux produits phytosanitaires et aux déploiements de nombreuses technologies (*Agence de la Transition Écologique 2021*).

Enfin, le scénario 4 (comme le scénario 3) ne respecte pas l'objectif de réduction de -50 % des émissions de GES de l'agriculture fixé dans la feuille de route de l'Union européenne pour la France.

Puisque les cheptels réduisent déjà et que cette tendance doit se poursuivre, il faut se demander comment prendre en compte cette décroissance pour accompagner au mieux la transition du secteur. Cette réflexion sur l'accompagnement du secteur est d'autant plus nécessaire qu'il a subi ces dernières années un contexte particulièrement défavorable. En effet, alors que la profession alertait déjà régulièrement sur la santé économique du secteur avant 2020 (difficulté structurelles), elle a dû faire, et fait toujours, face à une succession de difficultés conjoncturelles (mais qui pourraient s'installer durablement) : d'abord sanitaires (celle du Covid mais aussi celle de la grippe aviaire), géopolitique et économique avec la guerre d'Ukraine, qui entraîne une forte augmentation du coût de l'alimentation animale, et climatique avec par exemple la sécheresse de l'été 2022.

Or l'enjeu est évidemment important car même si le secteur est en difficulté, l'élevage constitue une part importante de l'agriculture française. En 2020 cela représente 145 000 exploitations, soit 37 % du total. La production du secteur se portait alors à 26 milliards d'euros et l'élevage exportait pour plus de 9 milliards d'euros (environ 3 milliards pour la viande et 6 milliards pour les produits laitiers). C'est peu au regard du PIB total de la France (environ 2 900 Mds d'euros), mais très important relativement au secteur agricole français (75 Mds d'euros de production en 2020) (*Insee, 2021*).

4. Étude prospective réalisée avant le début de la guerre d'Ukraine qui, en faisant augmenter le prix de l'alimentation animale, a accéléré la décapitalisation du cheptel bovin.

3. La transition ne se résume donc pas uniquement à la création de nouvelles filières et au déploiement de nouvelles pratiques

— **Les nécessaires transformations du secteur agricole sont souvent évoquées par le prisme positif des nouvelles filières à structurer** (filières légumineuses, biométhane, filières de qualités avec l'agriculture biologique par exemple, etc.) ou de nouvelles pratiques à déployer (plantation de haies, couverts permanents, optimisation de la fertilisation, etc.). Ce sont des transformations qui nécessitent de l'investissement mais qui sont susceptibles de générer de la valeur si elles sont bien accompagnées. Il ne faudrait cependant pas en oublier de considérer les filières dont les volumes de production sont amenés à réduire.

Comme évoqué en introduction, il s'agit de partir des grandes tendances nationales pour voir comment, à l'échelle d'une exploitation, les outils de production de

l'élevage français sont affectés. En l'occurrence, la réduction des cheptels fait peser un certain nombre de risques sur les exploitations. Moins de cheptel, c'est soit moins d'exploitations, soit des exploitations bien plus extensives : dans les deux cas les fermes actuelles vont devoir évoluer. Alors que les filières continuent naturellement d'investir et font l'acquisition de nouveaux outils de production (dont certains mettront plus d'une décennie à être amortis), les besoins en bâtiment, en matériel et en terre ne seront plus les mêmes : de nouveaux apparaîtront... mais certains disparaîtront. Il faudra donc gérer ces « actifs échoués » de l'élevage.

C'est notamment un enjeu social fort pour ce secteur car la retraite des agriculteurs dépend en bonne partie de la vente de leur exploitation en fin de carrière.

II. ÉTAT DES LIEUX DES ACTIFS À RISQUES DANS LES EXPLOITATIONS D'ÉLEVAGE

1. « Actif à risque » : concept et typologie.

— **La notion de risque fait partie inhérente de l'activité économique.** Au gré des évolutions du contexte économique, social ou encore réglementaire, les risques auxquels les entreprises sont soumises évoluent : certains prennent plus d'importance, tandis que d'autres disparaissent ou au contraire émergent. Une entreprise se doit donc de bien connaître et comprendre les risques qui pèsent sur elle. De larges pans de la recherche en économie sont liés à cette problématique.

La littérature existante fait notamment état de la notion d'« actif échoué » (*“stranded asset”* en anglais). De manière générale, un actif est dit « échoué » (ou irrécupérable) lorsqu'il subit une dépréciation forte. Jusqu'alors, ce terme était principalement employé dans le cadre de la « destruction créatrice » liée à l'innovation : l'économie voit sans cesse advenir la disparition de certains secteurs d'activité économique conjointement à la création de nouvelles activités économiques.

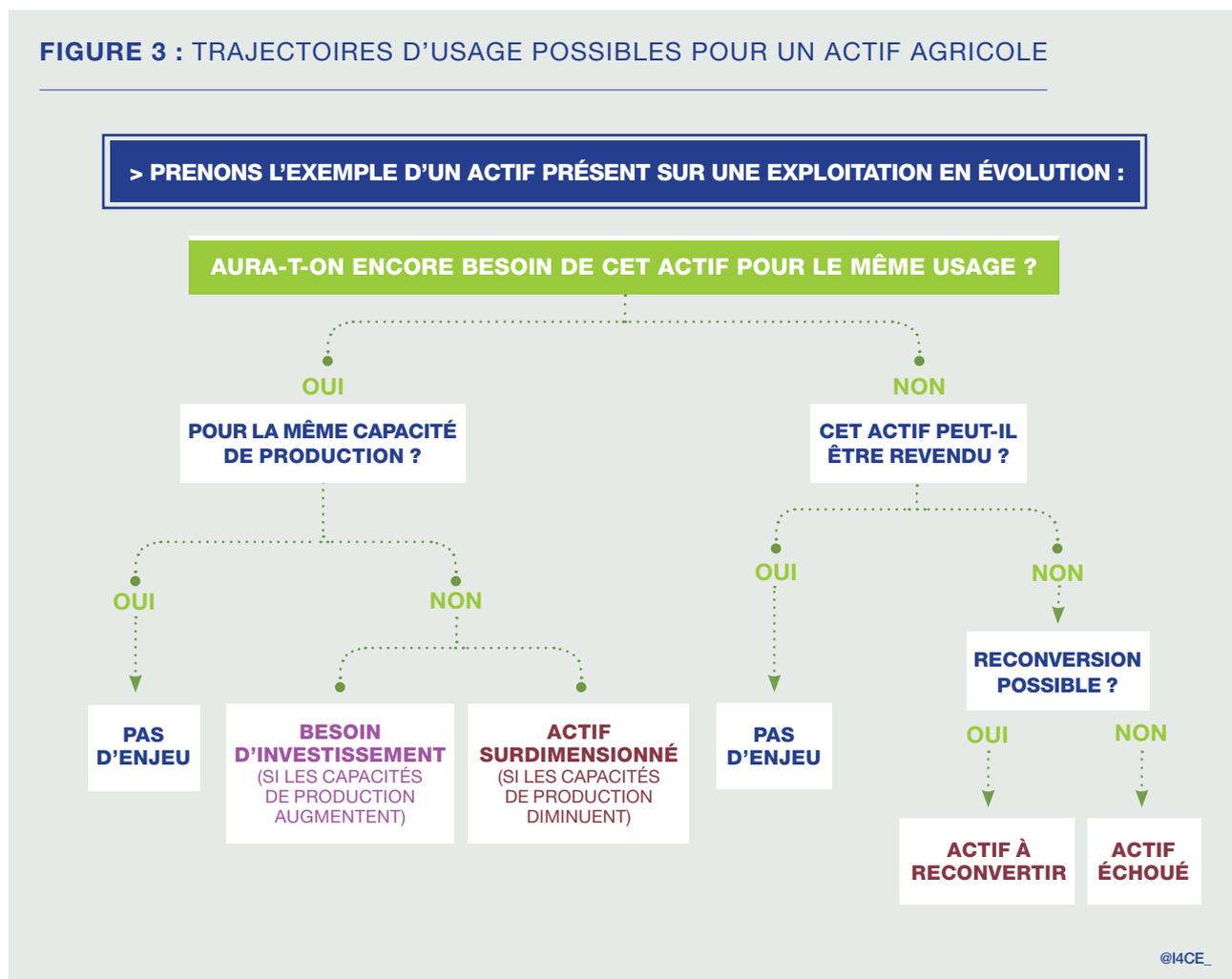
Plus récemment cependant, le terme d'actif échoué est davantage employé dans le cadre de la transition vers une société bas-carbone : certains secteurs économiques vont devoir réduire ou totalement arrêter leurs activités et cela va inévitablement créer des « actifs échoués ». L'exemple typique de ce cas de figure étant celui des usines à charbon, qui devront être arrêtées bien qu'elles aient toujours la capacité de produire. Néanmoins, le sujet des actifs échoués en lien avec la « transition climat » ne s'arrête pas au secteur des énergies fossiles : ce type de raisonnement peut tout à fait être transposé à notre cas d'étude.

Dans le cadre de la transition de l'élevage, il est apparu plus pertinent d'élargir ce concept et de parler des immobilisations dans les exploitations agricoles comme des **actifs à risque**, pour mieux en distinguer **trois déclinaisons** :

- 1 **Les actifs échoués**, correspondant aux actifs immobilisés (i) cessant d'être utilisés bien qu'ils aient encore une valeur économique (c'est-à-dire bien qu'ils soient encore utilisables), ou (ii) revendus significativement en dessous de leur valeur économique.
- 2 **Les actifs surdimensionnés**, correspondant aux actifs dont le dimensionnement et/ou le niveau d'équipement est largement supérieur à l'utilisation qui en est faite (ou pourrait en être faite).
- 3 **Les actifs reconvertibles/déséchouables**, correspondent aux actifs pouvant être convertis à un usage différent de celui pour lequel il a été initialement prévu, en général moyennant un coût fixe.

Cette typologie ici figée est en réalité dynamique. Aucun actif n'est intrinsèquement échoué, à reconvertir ou surdimensionné. Les actifs d'exploitations d'élevage du parc actuel sont potentiellement chacun de ces trois types pour l'instant : leur matérialisation dans l'une ou l'autre des catégories dépendra de la trajectoire de transformation du secteur. C'est ce que décrit la *Figure 3* sur la page suivante.

FIGURE 3 : TRAJECTOIRES D'USAGE POSSIBLES POUR UN ACTIF AGRICOLE



2. Quels sont les actifs les plus à risque dans les exploitations d'élevage ?

— Les « actifs immobilisés » considérés ici sont les terres, les bâtiments, le matériel et les animaux. **Chacun ayant ses spécificités, l'objectif est de mieux** les comprendre afin de voir s'il est possible ¹ de les catégoriser dans la typologie définie précédemment, et ² de qualifier le niveau de risque (quels types d'actifs sont les plus à risque ?).

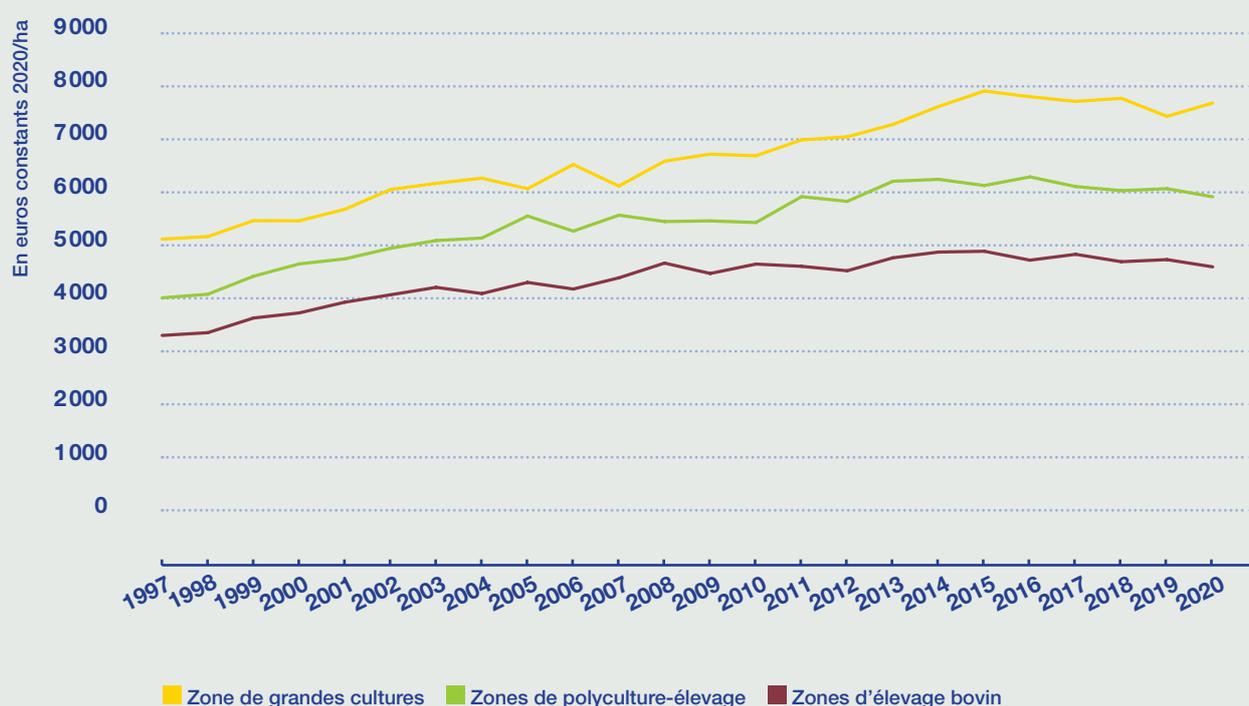
A. LES TERRES

La terre, lorsqu'elle est possédée en propre par l'agriculteur ou inscrite au bilan de l'exploitation, représente une partie importante du capital immobilisé. Il est cependant peu aisé de le documenter statistiquement de manière fiable du fait de certaines pratiques propres au milieu agricole. Par exemple : le Réseau d'Information Comptable Agricole

(RICA, base de données nationale de la comptabilité des exploitations agricoles) dispose bien d'une variable relative aux immobilisations foncières mais elle n'est pas viable en l'état. En effet, elle ne tient notamment pas compte du « faux-fermage » : l'agriculteur possède les terres en son nom et les loue à son exploitation, elles n'apparaissent donc pas dans les actifs évalués par le RICA alors que l'agriculteur a bien réalisé un investissement pour les acheter.

Il semble cependant que la gestion de cet actif soit rarement préjudiciable à l'agriculteur car son prix est en légère augmentation continue (*i.e.* c'est un actif stable), car la demande est globalement forte (exception faite de certains territoires aux terres peu productives), et enfin car les terres ne sont pas associées à un seul usage mais peuvent parfois être reconverties pour d'autres usages, agricoles ou non.

FIGURE 4 : ÉVOLUTION DU PRIX DES TERRES PAR OTEX



Source : Groupe SAFER

@I4CE

Les terres devraient donc ne se matérialiser que très rarement en actif échoué. Qui plus est, si changement d'usage il y a, les terres peuvent souvent être reconverties avec un coût fixe nul. Il y a parfois des coûts administratifs si le changement d'usage s'oriente vers du non-agricole, comme du terrain constructible, mais en l'occurrence cela s'accompagne d'une plus-value. Il faudra en revanche veiller à ce que ces potentielles reconversions ne viennent pas affecter d'autres enjeux climatiques ou environnementaux : par exemple artificialisation des sols ou retournement des prairies permanentes stockant du carbone.

En définitive, concernant les terres, le problème porte plutôt sur une accessibilité à celle-ci que sur un potentiel préjudice économique suite à une mauvaise valorisation. Notons tout de même qu'à l'avenir les effets du changement climatique pourraient fortement affecter la productivité et donc la valeur des terres. Celles du Sud de la France seraient les plus exposées d'après une étude de l'Agence Européenne de l'Environnement (2019) qui projette une dépréciation allant de 20 à 80 % de leur valeur, toutes choses égales par ailleurs.

B. LE MATÉRIEL

Le matériel possédé par l'exploitation prend des formes très diverses mais se reconvertit et surtout se revend bien.

À l'inverse des terres, il est en effet mobile et peut donc être réemployé ailleurs. C'est pourquoi il constitue rarement un blocage au changement d'orientation productive de l'exploitation. Sous le terme générique de « matériel » ou « agroéquipement » on retrouve différents outils :

- **Les automoteurs**, c'est-à-dire les machines possédant leurs propres moyens de locomotion : tracteurs, désileuse automotrice, ensileuses, moissonneuses-batteuses, chargeurs télescopiques, etc.
- **Les outils attelés plus généralement à un tracteur**, comme les matériels tractés ou portés : semoirs, épandeur à fumier, tonnes à lisier, déchaumeurs, bineuses, pulvérisateurs, épandeurs, etc.
- **Le matériel spécifique à l'élevage** : qui peut être soit fixe comme le matériel de traite (robots ou salle de traite), ou destiné à fonctionner davantage sous le bâtiment/hangar comme mélangeuse, matériel de paillage, etc.
- **Les accessoires destinés à rajouter des fonctions à des automoteurs** comme les chargeurs frontaux sur tracteurs, mixeur de lisier sur prise de force, balayeuse pour chargeur télescopique, lames d'ensilage ou repousse fourrage.

Une partie du matériel est reconvertible pour la plupart des pratiques agricoles ou formes d'exploitations (ex : tracteurs avec chargeur frontal). Le matériel tracté ou porté ayant d'autres usages que l'élevage peut trouver preneur car il est commun aux exploitations en grandes cultures et exportables vers des pays tiers. Les agroéquipements passent généralement les deux premiers tiers de leur vie en France puis sont vendus sur un des trois grands marchés d'exportations pour la France : Afrique du nord, Afrique sub-saharienne (encore demandeur de matériel relativement classique) et dans une moindre mesure encore Europe de l'Est (Pologne, Ukraine, Bulgarie). Il serait utile que d'autres analyses cherchent à comprendre les conséquences de l'export d'un tel matériel vers ces pays tiers pour leur système agricole et ses émissions mais cela ne fait pas partie du périmètre de cette étude.

Trois types de matériel sont toutefois moins faciles à revendre que le reste :

- 1 Le matériel dépassé technologiquement ou dont les pièces de rechange ne sont plus disponibles.
- 2 Le petit matériel ou accessoires, car leur transport est plus cher que la valeur du matériel.
- 3 Le matériel spécifique à une production ou à l'élevage (car il est plus compliqué de trouver un repreneur).

Ces trois catégories de matériel pourront parfois se matérialiser en actif échoué. Autrement, le reste sera plutôt revendu et réutilisé tel quel, ou bien surdimensionné et/ou à reconvertir. Le matériel étant généralement amorti sur une durée de l'ordre de 8 ans, il ne fait par ailleurs pas peser un lourd risque financier sur l'exploitation. S'il n'est pas utilisé, il peut être conservé et vendu plus tard, il subira potentiellement une décote liée à son « obsolescence technique » (le matériel en question ne sera plus le plus efficace du marché) mais sera rarement complètement échoué.

Par ailleurs, les agroéquipements transitent de plus en plus de la catégorie d'actifs immobilisés à celle de charges d'exploitation. En effet, les exploitations mutualisent de plus en plus la possession de certains équipements en adhérant à des CUMA (Coopérative d'utilisation du matériel agricole) ou externalisent des travaux à des ETA (Entreprises de travaux agricoles). À titre d'exemple, entre 2003 et 2016 « le nombre des chefs d'ETA a augmenté de 25 % et celui des salariés de ces mêmes ETA, de 71 % » (*Purseigle et Hervieu, 2022*). Une croissance fulgurante si on la compare en parallèle à la baisse du nombre de chefs d'exploitation (- 27,5 % entre 2010 et 2020) (*RGA, 2020*). Ce n'est pas un hasard : la plupart des chefs d'ETA étant eux-mêmes exploitants, cette croissance peut être en partie expliquée par la disparition d'exploitations qui n'ont pas d'ETA à côté. On peut toutefois imaginer que la mutualisation réduit *in fine*

la quantité d'actifs échoués, en permettant de lisser l'évolution du parc matériel grâce aux économies d'échelles et au renouvellement rapide des agroéquipements.

C. LES ANIMAUX

En cas de restructuration d'une ferme, le cheptel se matérialise rarement comme une perte pour l'agriculteur. Ce dernier peut en effet facilement les revendre ou bien les réformer précocement, c'est-à-dire les envoyer à l'abattoir avant la fin usuelle du cycle de production. Il faut toutefois prendre en compte les temporalités différentes entre bovins (pour les reproducteurs notamment), porcins et volailles. Dans les exploitations avicoles l'ensemble du cheptel est renouvelé chaque année mais c'est loin d'être le cas pour les élevages de bovins. Les exploitations porcines constituent le cas intermédiaire et on y observe des cycles d'investissement de quatre à cinq ans. En définitive, si la réduction de l'activité est bien anticipée elle ne devrait pas constituer une lourde perte pour l'agriculteur. Les animaux ne constitueront donc ni un actif échoué, ni un actif surdimensionné ou à reconvertir.

Enfin, ils ont un impact moindre sur la comptabilité de l'exploitation car leur statut est variable. Seuls les animaux reproducteurs et de service sont considérés comme des « actifs immobilisés » au sens comptable du terme, les autres figurent parmi les charges.

D. LES BÂTIMENTS

Les bâtiments des exploitations d'élevage constituent le potentiel le plus important d'actifs échoués en cas de modification du système productif de la ferme. À la différence des animaux et du matériel, ils ne peuvent pas, sauf exceptions (vente de hangar par exemple), être déplacés et leur usage doit donc évoluer.

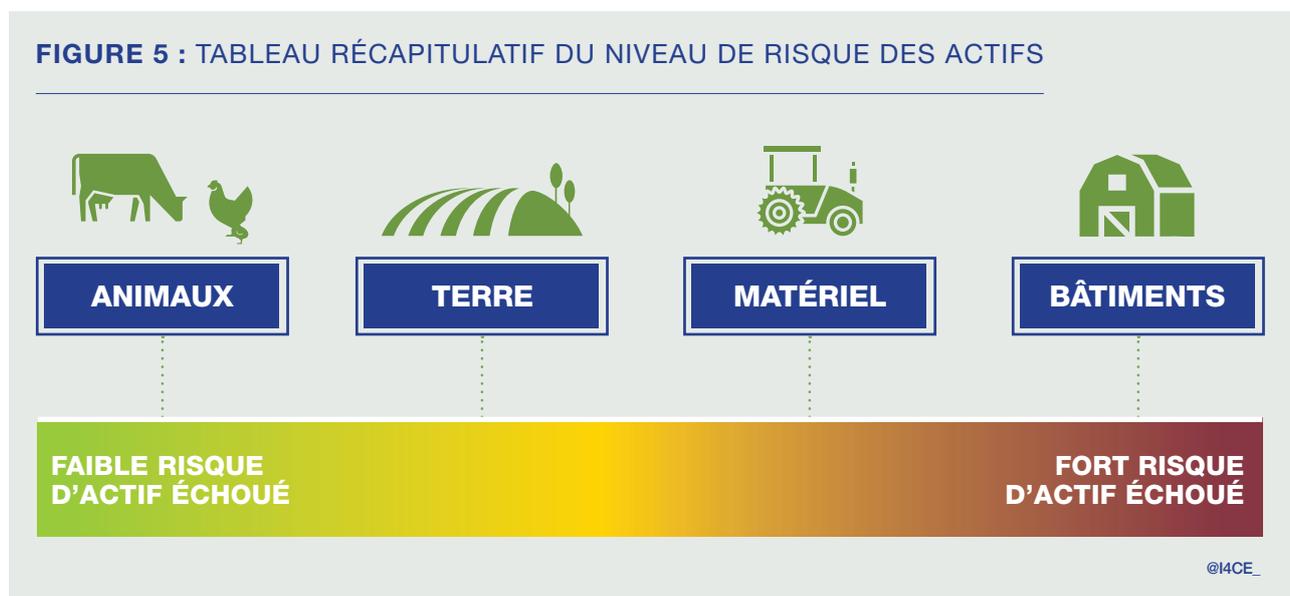
Côté bovin certaines reconversions sont néanmoins possibles : soit pour un autre usage agricole (ex : stockage de céréales ou atelier de transformation à la ferme), soit potentiellement pour un usage hors agriculture (espace de stockage pour des particuliers, espace de dépôt de colis pour les livraisons, accueil à la ferme, etc.). Les bâtiments anciens peuvent aussi être rénovés pour en faire des lieux de résidence. Il est cependant compliqué d'estimer quelle part de ces bâtiments peut trouver une seconde vie, et à quel prix. Pour les bâtiments des élevages avicoles et porcins la situation est plus difficile encore. Certains cas de reconversion ont pu être observés (en atelier de transformation par exemple) mais les options envisageables dépendent fortement des caractéristiques du bâtiment (hauteur en l'occurrence). De manière générale, la conception et l'architecture de ces bâtiments sont particulièrement liées aux modes de production pour lesquels ils ont été conçus et sont peu adaptables en cas de changement de système (*voir Annexes*).

C'est un point critique puisque le bâtiment est généralement la plus grande part variable de la vente d'une exploitation. S'il y a peu de volatilité et d'ajustement sur le prix des terres, du bâti habitable et du matériel, le bâtiment peut être très bien ou très mal valorisé selon les cas. Ainsi entre le scénario où le bâtiment est idéalement valorisé et celui où il ne l'est pas du tout (ex : une exploitation qui part à l'agrandissement du voisin, qui n'est pas intéressé par le bâti mais seulement par les terres), il peut y avoir *in fine* une différence de plusieurs dizaines, voire parfois centaines, de milliers d'euros pour le cédant.

Certaines évolutions du parc des bâtiments agricoles pourraient à l'avenir influencer sur leur valeur et leur gestion. Le développement du photovoltaïque est un bon exemple de cela. En 2015, 11 000 exploitations agricoles étaient déjà concernées par la production de ce type d'énergie renouvelable. Les schémas de financement restent pour l'instant variés (installation en propre, location par l'agriculteur de sa surface de toiture, etc.) mais cela pourrait jouer sur le niveau de capitalisation de l'exploitation et sur l'éventuel besoin de conserver un bâtiment équipé mais non-productif sur le plan agricole.

E. SYNTHÈSE

FIGURE 5 : TABLEAU RÉCAPITULATIF DU NIVEAU DE RISQUE DES ACTIFS



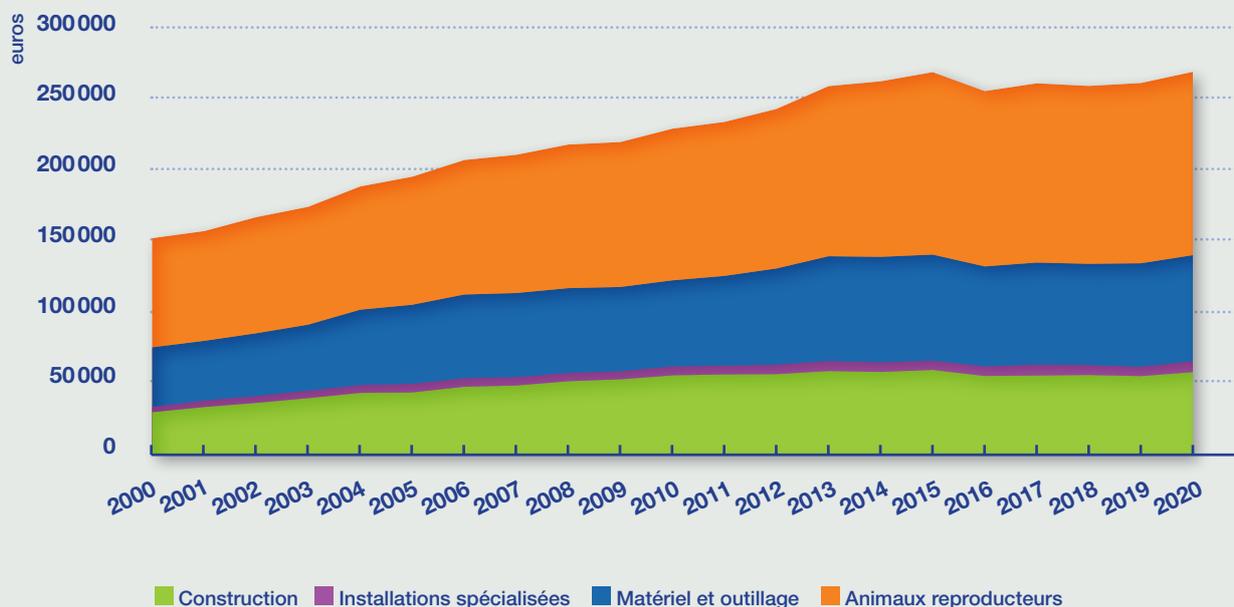
3. Le risque est d'autant plus élevé que les actifs immobilisés ne cessent d'augmenter

— **Les politiques de modernisation de l'agriculture française élaborées au fil du XX^e siècle** (Plan Monnet, Marshall et Mansholt, remembrement, Loi d'Orientation Agricole, etc.) ont permis dans un premier temps d'assurer la sécurité alimentaire de l'Europe, puis de rendre ce secteur exportateur net. Ces politiques ont enclenché une dynamique toujours à l'œuvre aujourd'hui : la concentration des exploitations. En clair, le nombre de fermes et d'agriculteurs chute tandis qu'en parallèle les fermes s'agrandissent, les cheptels se densifient (plus d'animaux à l'hectare) et leur productivité par tête augmente. Chaque exploitation cultive alors plus d'hectares, possède plus de machines (ou autant de machines mais plus puissantes et/ou productives), plus de bâtiments et a de plus gros troupeaux. Cette stratégie mène à une augmentation du capital immobilisé dans les fermes, aussi bien par exploitation qu'au niveau national (voir Figure 6 ci-dessous).

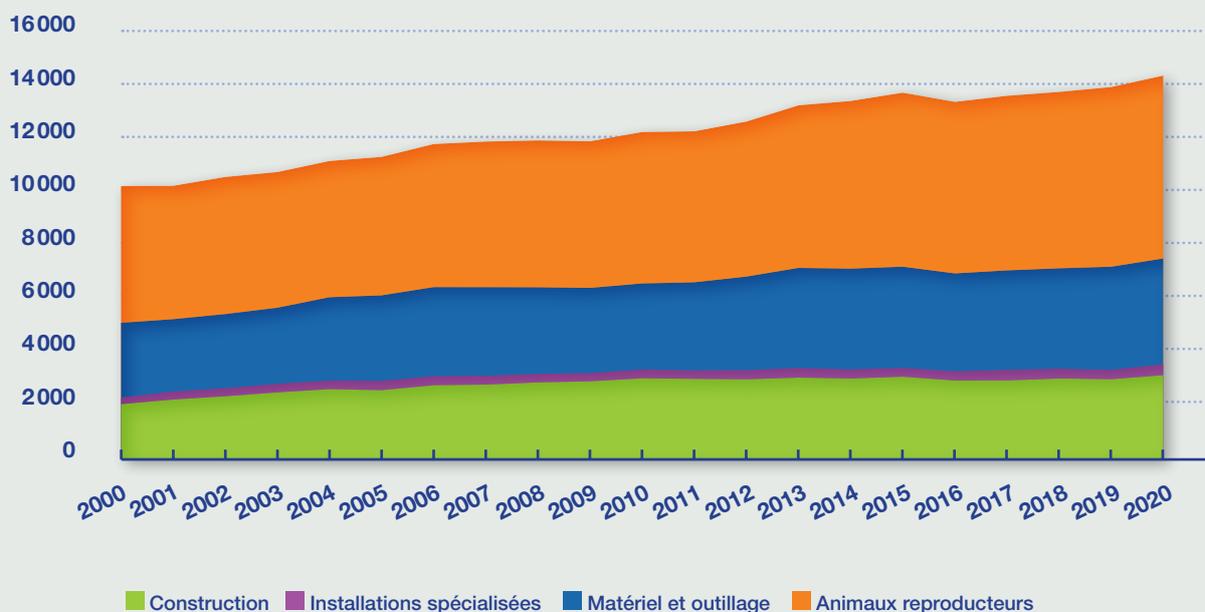
Pour donner à voir cette augmentation des immobilisations nous avons utilisé les données du RICA. En comptabilité agricole, on distingue parmi les actifs d'une exploitation : les terres, les bâtiments, le matériel et les animaux reproducteurs (cf. partie II.2.C.). Les terres, en ce qu'elles sont un type d'actif particulier comme expliqué au II.2.A., ne figurent pas dans ces graphiques. En revanche, une autre catégorie d'actif y apparaît : c'est celle des « installations spécialisées ». Selon la définition officielle ce sont « des unités destinées à un usage déterminé pouvant comprendre : constructions, matériels, pièces ou éléments qui, même séparables par nature, sont entièrement liés par leur fonctionnement et que cette incorporation de caractère irréversible rend passibles de la même durée et du même rythme d'amortissement ». Concrètement, il s'agit par exemple de stabulations libres, de salles de traite, d'installations de séchage de grains, de silos ou encore d'installations frigorifiques.

FIGURE 6.1 : ÉVOLUTION DES ACTIFS IMMOBILISÉS DEPUIS 2000 DANS LES EXPLOITATIONS D'ÉLEVAGE BOVIN VIANDE

> ACTIFS IMMOBILISÉS MOYENS EN BOVIN VIANDE



> ACTIFS IMMOBILISÉS TOTAUX EN BOVIN VIANDE

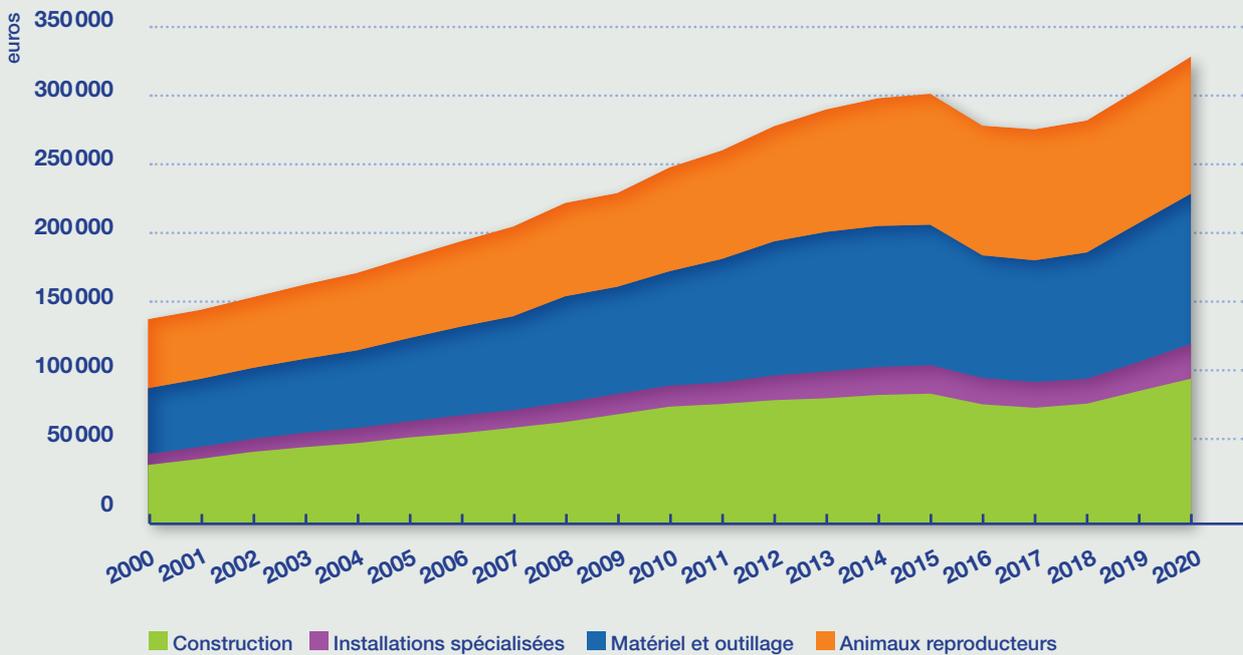


Source : I4CE, d'après données RICA.

@I4CE_

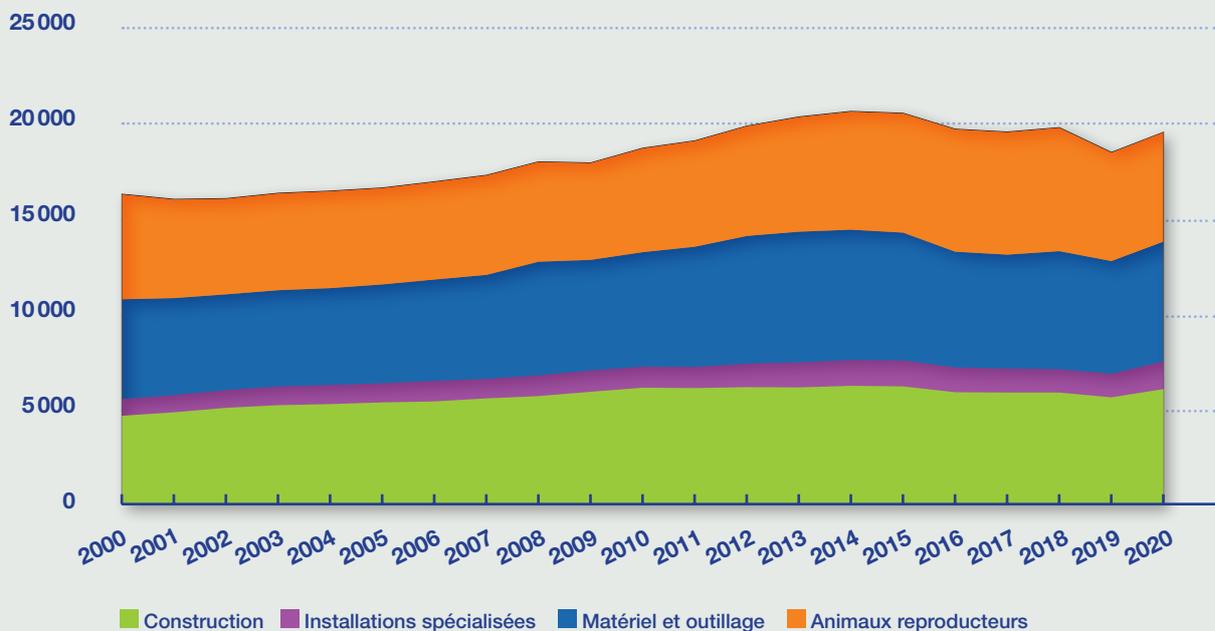
FIGURE 6.2 : ÉVOLUTION DES ACTIFS IMMOBILISÉS DEPUIS 2000 DANS LES EXPLOITATIONS D'ÉLEVAGE BOVIN LAIT

> ACTIFS IMMOBILISÉS MOYENS EN BOVIN LAIT



Source : I4CE, d'après données RICA.

> ACTIFS IMMOBILISÉS TOTAUX EN BOVIN LAIT

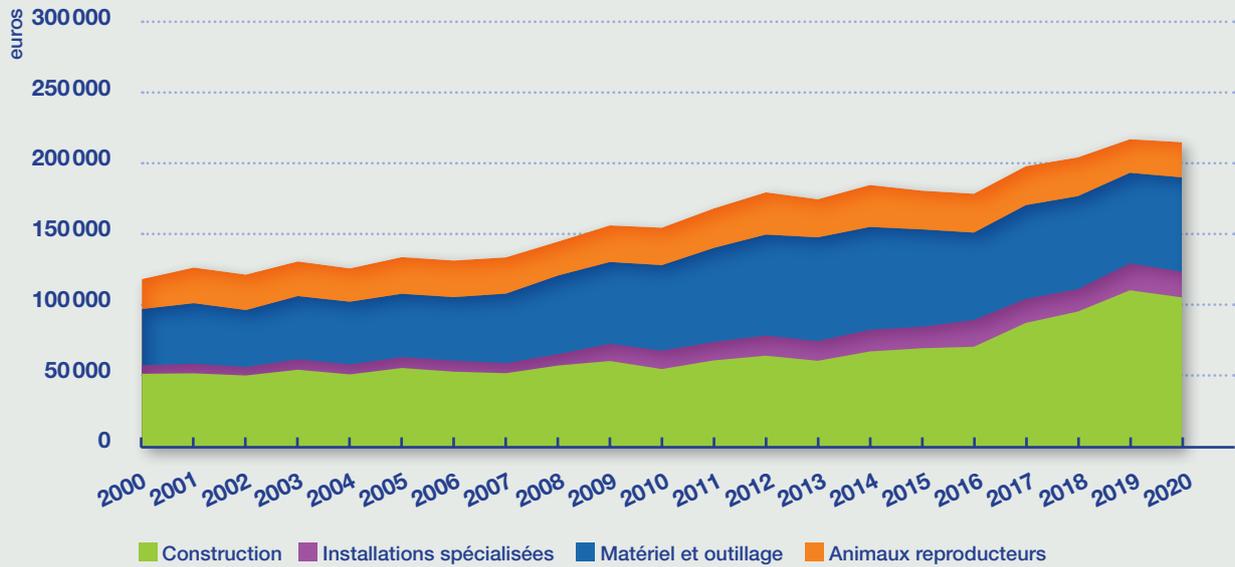


Source : I4CE, d'après données RICA.

@I4CE_

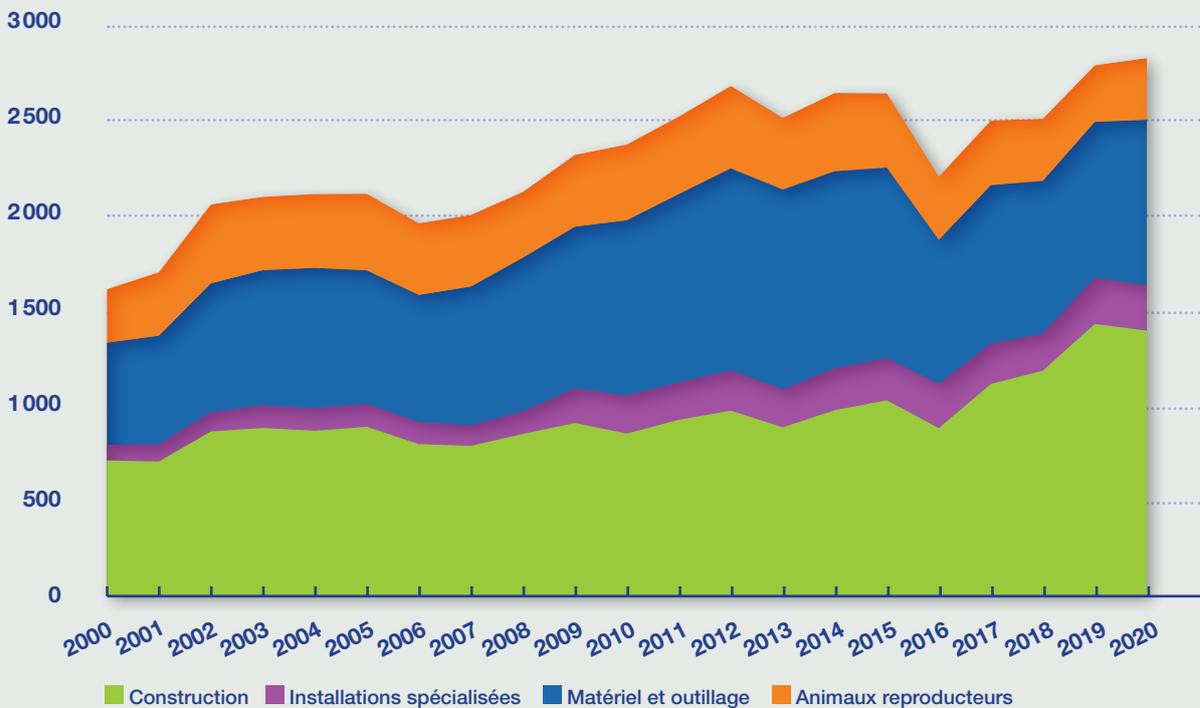
FIGURE 6.3 : ÉVOLUTION DES ACTIFS IMMOBILISÉS DEPUIS 2000 DANS LES EXPLOITATIONS D'ÉLEVAGE DE VOLAILLE

> ACTIFS IMMOBILISÉS MOYENS EN VOLAILLES



Source : I4CE, d'après données RICA.

> ACTIFS IMMOBILISÉS TOTAUX EN VOLAILLES

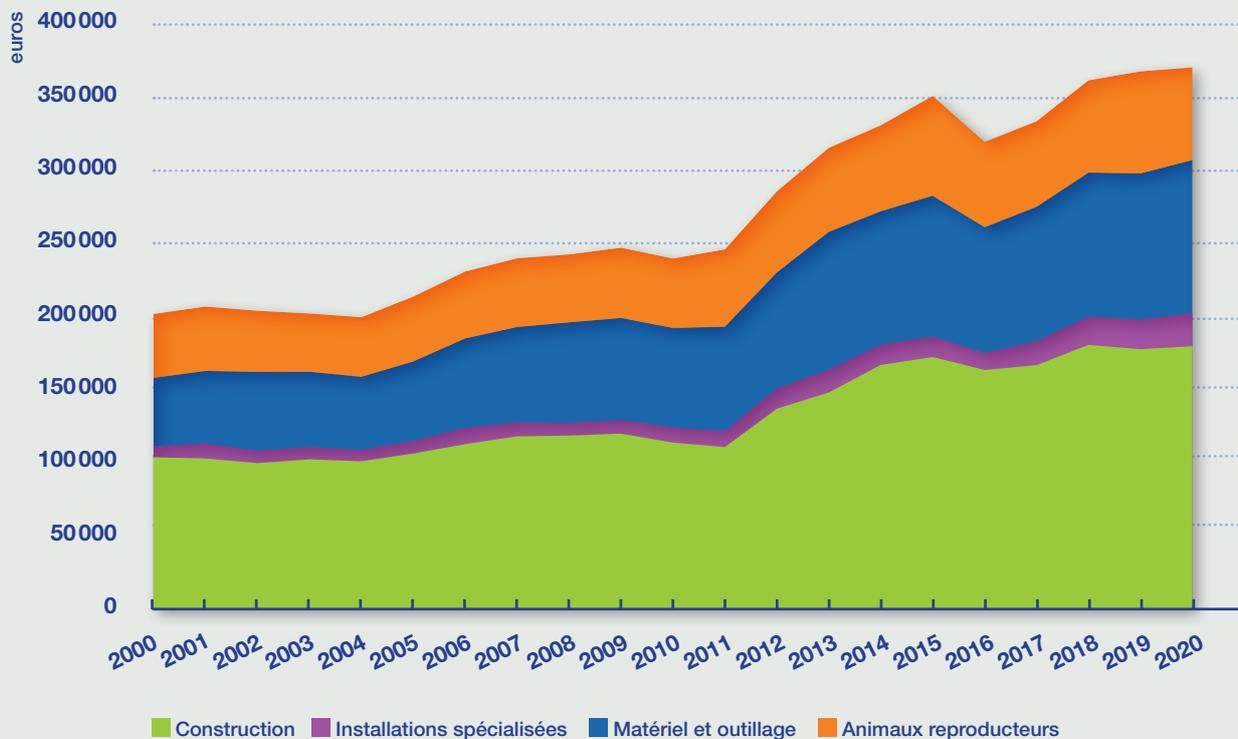


Source : I4CE, d'après données RICA.

@I4CE_

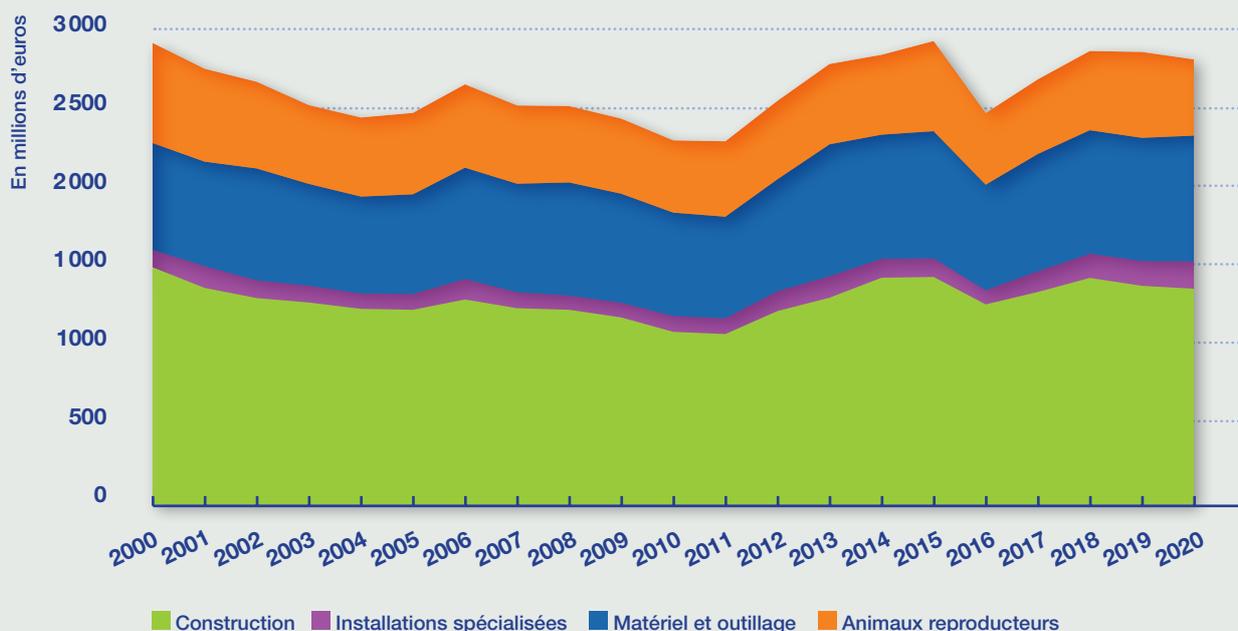
FIGURE 6.4 : ÉVOLUTION DES ACTIFS IMMOBILISÉS DEPUIS 2000 DANS LES EXPLOITATIONS D'ÉLEVAGE DE PORC

> ACTIFS IMMOBILISÉS MOYENS EN PORCS



Source : I4CE, d'après données RICA.

> ACTIFS IMMOBILISÉS TOTAUX EN PORCS



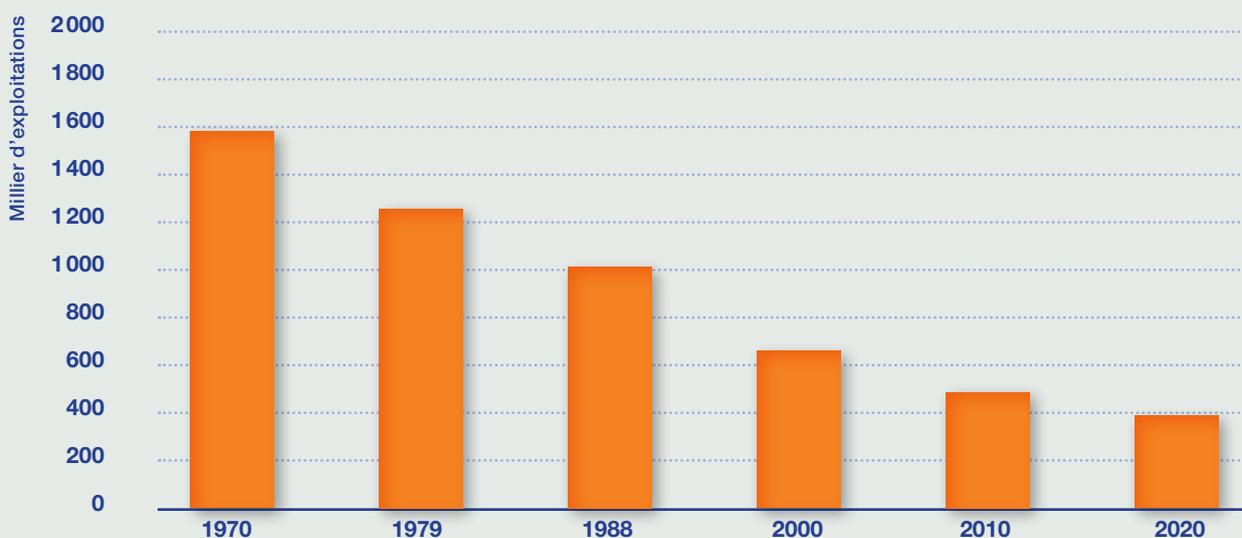
Source : I4CE, d'après données RICA.

@I4CE_

Pour la filière porcine on constate ainsi une augmentation d'en moyenne 75 % des actifs immobilisés par ferme entre 2000 et 2020 (de 200 000 à plus de 350 000 €). Ici l'augmentation provient largement des bâtiments et du matériel mais ce n'est pas le cas pour toutes les filières, chacune ayant ses spécificités. On peut cependant noter le poids prépondérant du bâtiment (et du matériel dans une moindre mesure) pour les filières avicoles et porcines. Côté bovins, les actifs sont plus équitablement répartis entre les catégories du fait de l'importance des animaux reproducteurs.

Quelques statistiques permettent de donner la mesure de cette transformation des fermes. En 1988, une exploitation comptait en moyenne un peu moins de 30 ha, contre presque 70 en 2020 d'après le dernier recensement agricole (voir Figure 8). La ferme s'agrandit et donc mécaniquement son capital aussi. En parallèle, le nombre de chefs d'exploitation et la quantité de travail agricole continuent de décroître (- 11 % des ETP⁵ cumulés entre 2020 et 2010) alors que la SAU totale reste stable (- 1 % sur la même période) (Agreste 2021).

FIGURE 7 : ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS



Source : Agreste – Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

@I4CE_

FIGURE 8 : ÉVOLUTION DE LA SAU MOYENNE PAR EXPLOITATION



SAU = Surface Agricole Utilisée

Source : Agreste – Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

@I4CE_

5. Équivalent Temps Plein (unité de mesure du volume de travail)

Enfin, si le nombre de tracteurs présents en France a longtemps augmenté, il diminue lentement depuis la fin des années 80. La puissance totale en revanche, ne cesse d'augmenter : de 1 GW en 1946, à 38 en 1975 pour arriver à 70 en 2000 (*Atelier Paysan 2021*). Les tracteurs sont plus

gros et donc plus chers, d'où une immobilisation toujours croissante. Rien que sur la période 2015 à 2022, leur prix unitaire moyen a augmenté d'environ 20 % (*Axema d'après données INSEE*).

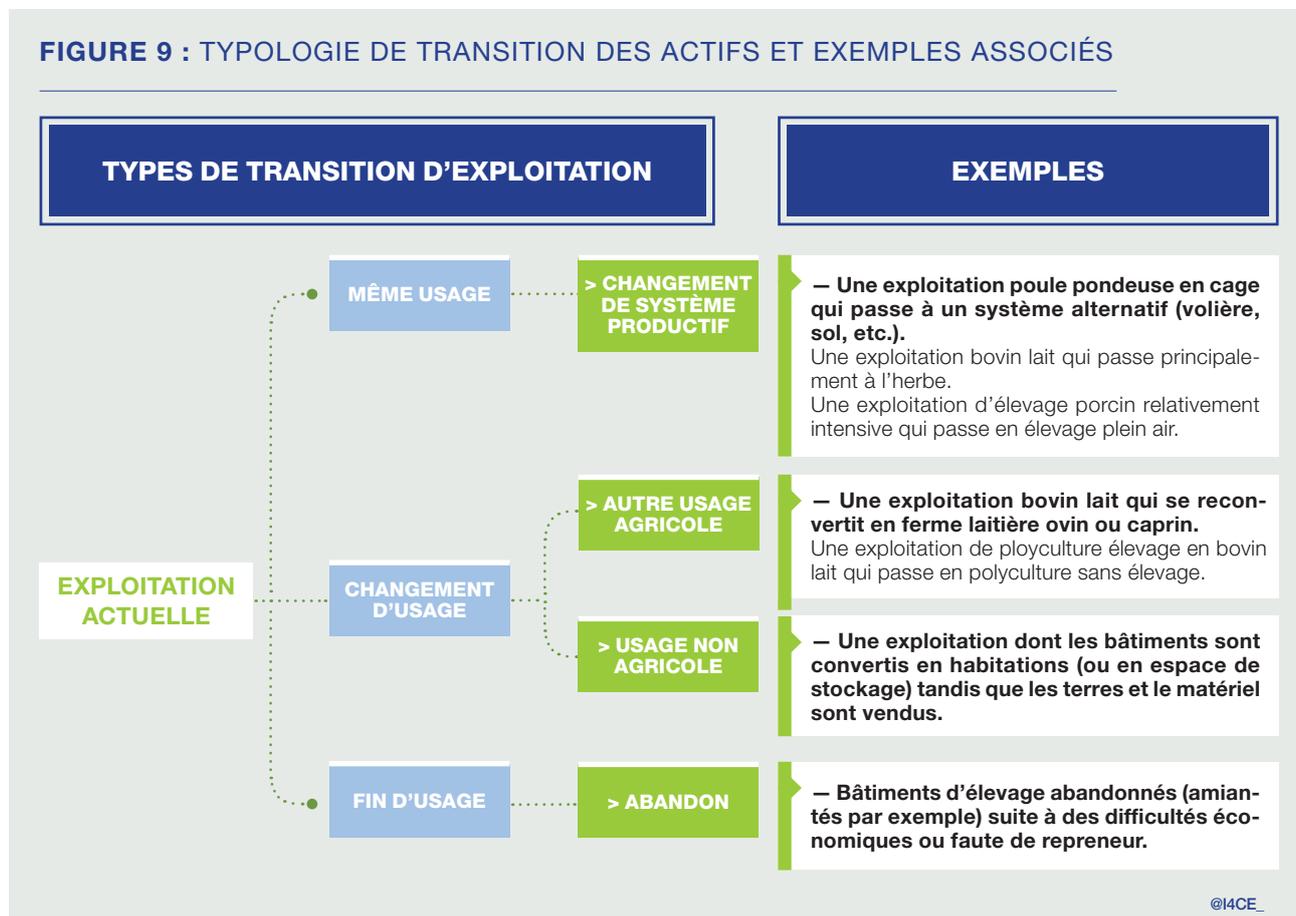
4. La gestion des actifs immobilisés n'est pas nouvelle dans l'élevage : illustration au travers de 4 cas-types de transition des actifs

— **Le secteur de l'élevage, c'est-à-dire concrètement des exploitations agricoles en l'occurrence, va donc se transformer.** Ce n'est pas un sujet nouveau : depuis longtemps déjà les fermes françaises se modifient, au gré des évolutions de la réglementation et du contexte socio-économique. L'objectif de cette partie est de documenter quelques exemples de telles transformations.

Les exemples choisis pour illustrer chaque type de transition ne l'ont pas été parce qu'ils constitueraient

des options à privilégier particulièrement : ils sont simplement des cas parmi d'autres qui doivent nous permettre de mieux comprendre comment une exploitation peut se transformer et quels sont les risques pour les actifs immobilisés.

Il existe des transformations de natures diverses mais que l'on peut raisonnablement regrouper dans **quatre grandes catégories** :



Ces types de transformations sont déjà observables et se font pour des raisons qui n'ont pas directement à voir avec les objectifs de réductions des émissions de GES :

> **ATTENTES SOCIÉTALES**

Certains types de productions ne correspondent plus aux attentes des consommateurs et l'agriculteur cherche à s'en détourner, autant pour des raisons économiques que d'image.

→ **EXIGENCES DE L'AVAL DE LA FILIÈRE**

Les cahiers des charges des coopératives, groupements de producteurs et autres structures d'achat peuvent faire évoluer leur politique d'approvisionnement (par exemple en lien avec les attentes sociétales ou l'anticipation de réglementations à venir) et donc inciter l'agriculteur à modifier son exploitation. C'est ce qu'il se passe actuellement avec les poules pondeuses en cage.

> **GAINS ÉCONOMIQUES
OU LIMITATION DES PERTES**

L'agriculteur estime qu'un certain type de production n'est plus suffisamment rentable et décide d'en changer, de façon plus ou moins définitive. Dernièrement, avec l'augmentation du prix de l'alimentation animale on a vu une accélération de la décapitalisation des cheptels bovins : les animaux partent

plus vite à l'abattoir pour éviter d'avoir à acheter trop d'aliments onéreux.

> **AMÉLIORATION DES CONDITIONS
DE TRAVAIL**

L'agriculteur change d'itinéraire technique ou de production pour rendre son travail moins pénible. Pour les éleveurs laitiers il s'agit par exemple de s'éviter l'astreinte quotidienne de la traite en passant à un élevage bovin viande.

> **RÉGLEMENTATION**

L'agriculteur fait évoluer son exploitation pour satisfaire une nouvelle obligation réglementaire. Par exemple, les aviculteurs ont investi pour transformer leurs cages suite à l'interdiction en 2012 des cages conventionnelles avec autorisation de cages dites « aménagées ». Ces évolutions réglementaires peuvent entraîner des conséquences importantes pour les finances de l'exploitation.

Pour illustrer concrètement comment ces transformations s'opèrent et pouvoir analyser la gestion des actifs, plusieurs cas-types sont présentés (*ceux en gras dans la Figure 4 ci-dessus*) dans le tableau ci-dessous. Comme évoqué dans l'évaluation du niveau de risque des actifs (*voir II.2.*), les terres et les animaux sont peu à risque : l'analyse ci-dessous se concentre donc sur le matériel et les bâtiments.

	CHANGEMENT DE SYSTÈME PRODUCTIF	CHANGEMENT DE PRODUCTION	USAGE NON-AGRICOLE	ABANDON
> DESCRIPTION DE LA TRANSITION	<ul style="list-style-type: none"> • Passage d'un système poule pondeuse en cage à un système alternatif. • La solution privilégiée est le passage à une volière pour limiter la perte de capacité de production et minimiser les nouveaux investissements à consentir. • Le bâtiment est conservé mais les cages sont démontées et une volière installée. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une exploitation bovin lait, qui peine à être revendue, est reconvertie en exploitation laitière ovin ou caprin. • La transition se fait lors de la transmission de l'exploitation. • La stabulation et la salle de traite doivent être réaménagées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un exploitant en fin de carrière sou-haite (ou est obligé de, faute de reprenneur) conserver son exploitation et la convertit pour un usage non-agricole. • Il peut parfois conserver quelques animaux et quelques hectares mais ces actifs sont majoritairement revendus. En revanche l'ensemble des bâtiments sont conservés. • Les exemples courants : accueil à la ferme et stockage. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les actifs inutilisables et invendables sont parfois abandonnés. • Il s'agit le plus souvent de matériel ou de bâtiments (très rarement de terres). • Les exemples courants : une exploitation qui ne trouve pas de reprenneur et les bâtiments amiantés.
> RAISONS DU CHANGEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • Évolution de la demande et du contexte réglementaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Difficultés à revendre l'exploitation dans son système de production initial. 	<ul style="list-style-type: none"> • En fin de carrière : difficultés à revendre l'exploitation dans sa totalité ou souhait de la conserver. 	<ul style="list-style-type: none"> • Coût de démantèlement trop élevé.
> GESTION DES ACTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Une partie du matériel doit être vendu (cages) pour ne pas être échoué. • Le bâtiment peut être conservé en l'état modulo quelques aménagements. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les bâtiments doivent être réaménagés. • Une partie de matériel doit être adaptée (traite, contention, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> • La quasi-totalité du matériel doit être revendue pour ne pas être échouée. • Les bâtiments peuvent être reconvertis mais pas systématiquement (toutes les granges ne deviendront pas des espaces de stockage) et pas à coût nul (concernant l'accueil à la ferme). 	<ul style="list-style-type: none"> • Le matériel invendable est échoué. • Les bâtiments sont échoués.
> ESTIMATION DU COÛT DE LA TRANSITION	<ul style="list-style-type: none"> • 16 €/place minimum : un bâtiment moyen compte de l'ordre de 50000 poules, le coût total peut donc rapidement approcher le million d'euros. • Actifs échoués limités 	<ul style="list-style-type: none"> • Très dépendant de la transformation 	<ul style="list-style-type: none"> • Très dépendant de la transformation 	<ul style="list-style-type: none"> • Actifs échoués importants
> ENSEIGNEMENTS	<ul style="list-style-type: none"> • Les évolutions de système de production en cours de carrière sont envisageables. • En revanche, au-delà du coût, cette transition affecte de manière non négligeable le métier de l'éleveur : il faut acquérir de nouveaux savoirs, mettre en place de nouvelles pratiques ou s'adapter à de nouvelles contraintes horaires (récolte matinale en l'occurrence). • Un changement même réduit peut coûter cher et a des implications sur l'ensemble des aspects de l'exploitation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les options de reconversion pour un autre usage agricole existent mais sont limitées si elles n'ont pas été pensées en amont. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les possibilités de reconversion pour un usage non-agricole existent mais ne peuvent être systématisées et demandent de réinvestir. 	<ul style="list-style-type: none"> • Lorsque les agriculteurs qui font face à des coûts importants et non anticipés ne bénéficient pas d'un accompagnement suffisant, ils n'ont parfois d'autres choix que de simplement abandonner leurs actifs.

III. RECOMMANDATIONS POUR ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION DES OUTILS DE PRODUCTION DANS LES ÉLEVAGES

1. Réorienter les aides à l'investissement pour s'assurer qu'elles vont vers des outils de production compatibles avec les objectifs de durabilité et ne contribuent pas à augmenter le stock d'actifs à risque

— **L'agrandissement et la modernisation des fermes sont accompagnés par des politiques publiques qui les rendent possibles.** Or certains dispositifs publics continuent d'accompagner les fermes d'élevage dans cette dynamique mais sans critères de durabilité. Il s'agit ici d'en rappeler les principales et d'explicitier leur fonctionnement.

Soutien direct : les aides à l'investissement

Au niveau national, des grands plans de développement continuent de subventionner l'investissement dans les fermes et les filières. Pour n'évoquer que les plus récents et les plus grands citons :

1 **Le « Grand Plan d'Investissement »** (*Ministère de l'Agriculture 2018*), portant sur la période 2018-2022. Il compte 57 milliards d'euros dont 5 dédiés à l'agriculture et la forêt. On y retrouve notamment 1,3 milliards d'euros pour le « soutien aux investissements dans les entreprises agricoles » et 1,6 milliards consacrés au « soutien à la montée en gamme de l'aval agricole » (*i.e.* de l'investissement dans les filières). Ce plan est additionnel mais en partie seulement : 11 milliards proviendront de prêts (mobilisation de la Caisse des Dépôts notamment), 12 milliards consisteront en une réorientation d'investissements préexistants tandis que 24 milliards seront financés par de nouvelles mesures budgétaires.

2 **Le « Pacte productif » de 2019**, qui vise le plein emploi en 2025 et qui sera finalement recyclé et utilisé pour le contenu des plans de relance (2020

et 2021). Sur les 100 milliards du plan, 1,2 vont à l'agriculture avec notamment 135 millions d'euros de « prime à la conversion d'agroéquipements » (*Ministère de l'Agriculture 2020*) (*i.e.* investissement dans du matériel agricole plus performant). Ce montant a ensuite été augmenté de 80 millions d'euros fin 2020. Le volet « protéines végétales » a aussi contribué au soutien à l'investissement dans les agroéquipements (le matériel, 20 millions) et les infrastructures de stockage (bâtiments, 55 millions).

3 **« France 2030 » (2021)** : 2 milliards d'euros pour « investir dans une alimentation saine, durable et traçable » (*Ministère de l'Agriculture 2021*). Il s'agit de participer au financement de « trois révolutions » : le numérique, la robotique et la génétique. Ce sont des financements purement additionnels mais qui en pratique prennent, pour partie, le relais des précédents « Programme d'Investissements d'Avenir » (PIA), dont le 1^{er} avait été lancé en 2010.

Le second pilier de la PAC (Politique Agricole Commune), à travers les PCAE (Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles), est une autre source de financement importante pour les investissements des exploitations d'élevage. Le RICA montre que ces aides à l'investissement ont substantiellement augmenté sur les trente dernières années : au niveau national, leur montant total évolue de 1,8 milliards en 1990 à 2,7 milliards en 2018⁶ (ce qui revient à passer de 75 à 100 € par hectare, ou de 2 500 à 6 500 € par agriculteur) (*Atelier Paysan 2021*). En ce qui concerne spécifiquement les exploitations d'élevage, le RICA indique 1,3 Mds €/an de subventions d'investissements octroyées durant la période 2015-2018.

6. Euros constants 2018.

Ces aides ne sont pas obligatoirement fléchées vers des investissements participant à l'amélioration de la durabilité des exploitations. Cela peut bien sûr être le cas, mais rien de systématique en cela car les cahiers des charges ne sont pas explicitement contraignants. Sur les PCAE par exemple, les exploitations d'élevage sont éligibles si « elles respectent les normes minimales dans le domaine de l'environnement » (dont les normes liées à la gestion des effluents) : en d'autres termes, les règles de la PAC. Pour se voir attribuer des subventions, il faut ensuite atteindre un nombre minimal de point en validant différents critères rappelés dans une grille. Le cahier des charges est assez variable d'une région à l'autre mais globalement le palier minimal peut facilement être atteint sans valider la plupart des critères de durabilité proposés. Rien d'étonnant en cela puisque les PCAE visent avant tout la compétitivité et l'adaptation des exploitations. Cependant, faute de critères de durabilité suffisamment précis et contraignant, ces subventions pourraient venir augmenter le stock d'actifs échoués dans les exploitations d'élevage françaises.

Soutien indirect : les aménagements fiscaux

Outre ces aides directes, l'investissement est également soutenu en France par la fiscalité : la plupart des outils fiscaux agricoles ont été conçus pour y inciter. Au premier rang de ces outils, la « Déduction pour investissement » (DPI) a longtemps permis de provisionner une partie du bénéfice de l'exploitation (la part soumise aux impôts et cotisations) en prévision d'un investissement à réaliser dans les 5 ans. Depuis 2019, c'est la « déduction pour épargne de précaution » (DEP) qui a pris le relais. Elle permet aux exploitants de déduire de leur bénéfice imposable de 27 000 à 41 400 €/an (avec une limite cumulative courante maximale de 150 000 € épargnés). Cette épargne peut être réalisée de différentes manières : soit en plaçant l'argent sur un compte dédié, soit en laissant l'argent à disposition d'une coopérative (dans le cadre d'un contrat pluriannuel avec un mécanisme de lissage de prix), soit en achetant directement du fourrage ou des produits dont le cycle de rotation est supérieur à un an. Si au bout de dix ans les sommes épargnées ne sont pas utilisées, la déduction est rapportée au résultat du dixième exercice comptable (sans intérêt de retard).

La DPI créait une incitation à investir continuellement et à amortir très rapidement les investissements réalisés. D'abord on défiscalisait en provisionnant une partie du bénéfice de l'exploitation. Puis au bout des cinq ans il fallait « consommer » la DPI sous peine de la revoir réintégrer le bilan et donc d'être fiscalisée. Le passage de la DPI à la DEP propose une incitation plus vertueuse : d'un dispositif centré autour de l'investissement, on passe à un outil permettant de réduire la volatilité du revenu agri-

cole en améliorant la gestion des risques et des aléas.

Ce dispositif est complété par une exonération d'impôts et de cotisations sur les plus-values réalisées entre le montant de vente du matériel et sa valeur comptable résiduelle. Cette dernière diminuant généralement plus rapidement que la première, l'agriculteur est incité à renouveler régulièrement son matériel, réalisant des acquisitions qui ne sont pas toujours justifiées d'un point de vue productif (Delaire, Bonhommeau, et Gaboriau 2011). L'incitation a pu être ponctuellement plus forte encore par le passé avec la possibilité d'opérer un suramortissement de 2015 à 2017 (Ministère des Finances et des Comptes Publics s. d., 2016). Toutefois, ce suramortissement n'étant pas comptablement inscrit comme un amortissement, il n'est pas pris en compte pour le calcul de la plus-value (ou moins-value) éventuelle.

Prenons un exemple concret (sans suramortissement) : un agriculteur achète un tracteur. Ce dernier peut fonctionner en moyenne pendant 10 ans mais il est dégressivement amorti sur 5 ans. Comptablement il perd ainsi autour de 70 % de sa valeur en 2 ans, contre 40 % pour un amortissement linéaire (ou même 25 % si l'on tient compte de son obsolescence réelle). Si l'agriculteur revend rapidement le tracteur, sa valeur comptable est donc bien inférieure à sa valeur réelle. C'est *in fine* un double bénéfice pour l'agriculteur : il a pu défiscaliser en partie cet investissement à l'achat et reçoit, lors de la vente du matériel en question, un flux de revenu réel lui aussi en partie défiscalisé (sur la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable du bien vendu).

La fiscalité agricole joue donc un rôle ambigu concernant la problématique des actifs à risque. D'un côté elle a historiquement favorisé des investissements nécessaires pour permettre aux fermes françaises de réaliser d'importants gains de productivité. De l'autre il semble qu'aujourd'hui elle pousse parfois plus à un sur-équipement qu'à un investissement nécessaire. Certains agriculteurs peuvent investir par pure stratégie fiscale et en dehors de toute rationalité économique et productive.

Soutien indirect : aides au revenu et stratégie de capitalisation

Parmi les politiques publiques soutenant plus ou moins indirectement l'investissement figure notamment l'aide au revenu. Les subventions publiques, comme celles de la PAC par exemple, participent en effet à la construction du bénéfice des exploitations. Charge alors au chef d'exploitation d'allouer ce bénéfice entre nouveaux investissements (soutenus par les mesures fiscales susmentionnées) et prélèvements pour s'octroyer un revenu.

Justement, si leur revenu semble bas c'est notamment parce que les agriculteurs opèrent de longue date une stratégie de capitalisation du revenu agricole (*Jeanneaux et Velay 2021*) : une bonne partie des bénéficiaires de l'exploitation sont utilisés pour investir dans la ferme et non pour se rémunérer. Ainsi, le patrimoine total moyen des agriculteurs est en croissance continue. Comme le détaillent les auteurs : « En moyenne, entre 2004 et 2015, le patrimoine brut des ménages d'agriculteurs a plus que doublé, passant de 489 724 € à 1 040 000 € ». Leur patrimoine médian est plus important que les indépendants en général (en 2015, 599 900 € contre 293 700 € pour les indépendants) qui ont eux-mêmes un patrimoine médian plus important que l'ensemble des ménages (en 2015, 113 900 €). Ainsi, si dans son récent rapport sur l'évolution du revenu agricole (2021) le CGAAER souligne « l'impact prépondérant des marchés de produits agricoles et alimentaires et des intrants » sur le revenu agricole, les auteurs notent également « le rôle essentiel de la politique publique, tant par l'octroi de subventions d'exploitation dans le cadre de la PAC, [...] que par la politique fiscale ».

Cette stratégie permet à l'agriculteur ¹ de réduire son assiette fiscale pour tomber dans les tranches de cotisations moins imposées et ² de se constituer une réserve de patrimoine confortable tout en améliorant sa productivité du travail et la compétitivité de son exploitation. Cela participe donc à accroître la quantité d'actifs immobilisés dans sa ferme.

En conclusion, dans une étude sur les financements du système alimentaire en 2018 (*IACE, 2021*), nous avons observé que peu de financements publics étaient attribués selon des critères explicites de durabilité. C'est particulièrement le cas des aides à l'investissement, souvent qualifiées d'aides à la « modernisation » des exploitations, faisant référence à des notions mal définies comme la « performance environnementale ». Cela ne signifie pas qu'aucune des subventions publiques à l'investissement ne financent des projets durables, mais que cela arrive rarement (en tout cas en 2018) en conséquence d'une intention explicite des pouvoirs publics.

Aujourd'hui, alors que les immobilisations dans les exploitations d'élevage ont beaucoup augmenté et que le secteur fait face au défi de réduire sa production, il faut désormais veiller à investir juste. Cela signifie aussi bien ne pas investir plus que nécessaire, qu'exiger que chaque nouvel investissement privilégie systématiquement les systèmes résilients et durables. Actuellement une part importante des aides à l'investissements ne sont pas directement fléchées vers ce type de système. Il existe certes des programmes de financement spécifiquement axés sur la durabilité des exploitations, comme le « Plan protéines végétales » (issu de France Relance) ou une partie de France 2030, mais force est de constater que les autres financements vers l'élevage présentent un manque de

critères dans l'attribution des aides à l'investissement (que ce soit via des aides directes ou des mesures fiscales). Cela contribue à faire grossir le stock d'actifs échoués dans les exploitations d'élevage.

Au-delà de l'utilisation de critères d'attribution pour les aides à l'investissement, d'autres types de solutions pourraient être explorées. L'analyse du niveau de risque a par exemple montré que les bâtiments étaient le type d'actif le plus à risque. Comme évoqué au II.2.D., c'est notamment parce qu'ils sont peu modifiables : leur conception et leur architecture sont particulièrement optimisées et donc liées aux modes de production pour lesquels ils ont été initialement conçus. Une manière de limiter le risque lié aux bâtiments serait d'imaginer, dès le départ, comment les rendre aussi « agiles » que possible (équipements plus versatiles, structures modulables, etc.). En anticipant les potentielles évolutions de ces bâtiments, il est possible de rendre ces dernières moins coûteuses et donc plus envisageables pour les éleveurs dont la production doit changer.

FIGURE 10 : SYNTHÈSE DES DISPOSITIFS PUBLICS FINANÇANT DES INVESTISSEMENTS DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES



2. Gérer les actifs échoués actuels pour assurer une transition juste

— La stratégie de capitalisation du revenu décrite ci-dessus (voir III.1.) semblait raisonnable entre 2001 et 2018 : le taux de retour sur investissement de 2,3 % est supérieur au rendement du livret A sur la même période (2 %) mais inférieur au rendement moyen des actions (3,9 %) et assurances-vie (3,7 %) (Jeanneaux et Velay, 2021). Aujourd'hui cependant, la possibilité de ne pas vendre son exploitation au meilleur prix devient de plus en plus probable en raison du manque de candidats à l'installation, de la nécessaire transition du secteur et de l'inadéquation entre projets des candidats et exploitations à céder. À rebours du remembrement mis en œuvre au fil du XX^e siècle, certaines fermes sont aujourd'hui « démembrées » pour les rendre plus accessibles à des candidats à l'installation. L'exploitation est désormais plutôt vendue à sa valeur économique (calculée à partir du revenu que

l'on peut en tirer) qu'à sa valeur patrimoniale (déterminée en évaluant chaque bien qui figure à l'actif du bilan de la ferme à sa valeur vénale). Cette dernière est privilégiée par le vendeur mais ne tient pas compte de la rentabilité des actifs. Si la stratégie de capitalisation semblait jusqu'ici peu risquée, elle présente désormais de sérieux risques pour les éleveurs et en premier lieu ceux souhaitant céder leur exploitation.

Les investissements passés constituent en effet un enjeu social pour ceux qui transmettent leur exploitation. Il ressort de l'analyse des actifs agricoles que ce sont les bâtiments qui sont le plus susceptibles de ne pas être valorisés correctement. Si de plus en plus d'exploitations venaient à ne pas se vendre correctement, cela pourrait créer une véritable crispation car le régime des retraites

agricoles, du fait de ses faibles pensions, est déjà mis en cause pour son retard sur le régime général.

S'il s'agit d'un véritable enjeu à l'échelle individuelle, à l'échelle nationale ces actifs à risque représentent quelques centaines de millions d'euros par an sur 10 ans à gérer (*voir encadré ci-dessous pour les détails*). Rappelons que tous ces actifs à risque ne seront pas nécessairement échoués, une partie étant reconvertible. On peut mettre cet ordre de grandeur en regard avec les subven-

tions directes à l'investissement dans les exploitations d'élevage qui dépasse le milliard d'euros par an. Une prise en compte par les pouvoirs publics de ces actifs à risque est importante pour que la baisse du cheptel soit soutenable par les acteurs économiques. Plusieurs questions doivent cependant encore être posées et notamment quelle part/type des actifs échoués doivent être pris en charge ; avec quelle échéance et à quel moment (lors de transmission et/ou lors de conversion) ; sous quelles conditions ; etc. ?

ESTIMATION DE L'ORDRE DE GRANDEUR DES ACTIFS À RISQUE EN ÉLEVAGE

D'après le RICA, les exploitations d'élevage concentrent environ 13 milliards d'euros d'actifs en bâtiment, et 20 milliards en matériel. En reprenant les cibles de réduction des cheptels de la Stratégie nationale bas carbone 2 à horizon 2030 par grandes catégories d'animaux (vaches laitières, allaitantes, etc.), et

en faisant l'hypothèse simplificatrice que les actifs à risque sont proportionnels aux baisses de cheptels, on obtient un total de 1,7 milliard d'euros en bâtiment et 2,7 milliards d'euros en matériel d'actifs potentiellement à risque. Répartis sur 10 ans, si 100 % de ces actifs étaient échoués, ces montants reviendraient

à 170 millions d'euros et 270 millions d'euros (soit 440 millions d'euros au total) par an respectivement en bâtiment et en matériel.

Ces calculs sont à affiner, mais permettent d'approcher un ordre de grandeur de plusieurs centaines de millions d'euros par an.

CONCLUSION ET DISCUSSION

Cet exercice exploratoire constitue un premier jalon dans l'estimation du coût de la transition de l'élevage. L'ensemble des coûts doivent être évalués pour pouvoir accompagner au mieux cette transition.

Un des aspects d'une transition juste se jouera sur la gestion des investissements passés. Alors que les actifs immobilisés dans les exploitations de l'élevage sont en constante augmentation depuis plusieurs décennies, leur valeur pourrait être amenée à décroître du fait de la réduction d'activité du secteur. C'est un enjeu social pour les agriculteurs en fin de carrière qui comptent sur la vente de leur exploitation pour palier leur faible retraite.

Cependant, gérer ces investissements passés ne résoudra rien si dès à présent les nouveaux investissements dans l'élevage ne sont pas reconsidérés. Il faut non seulement recalibrer les aides à l'investissement actuelles pour veiller à ne pas surinvestir, mais aussi les réorienter pour s'assurer qu'elles vont vers des outils de production compatibles avec les objectifs de durabilité. Pour le moment il n'y a pas suffisamment de critères associés aux aides publiques à l'investissement. L'agriculture étant largement subventionnée par l'État, c'est un enjeu d'efficacité de la dépense publique que d'intégrer les enjeux de transition dans les investissements des exploitations françaises d'élevage et les politiques publiques qui y sont liées doivent s'aligner.

La transition de l'élevage ne se résume toutefois pas à cette problématique des actifs échoués dans les exploitations. Les freins au développement de nouvelles filières ou encore les besoins de formation, d'accompagnement, voire d'aide à la reconversion sont également des sujets à regarder de près pour mieux accompagner la transition.

Il faut enfin traiter le sujet de la transition de l'élevage en cohérence avec celui de la consommation de protéines animales. Ainsi l'accompagnement des changements de consommation

alimentaire, avec en tête la réduction de la consommation de protéines animales, est nécessaire s'il on ne veut pas que la réduction de la production en France ne soit simplement compensée par des importations accrues. Ce point précis de la consommation de viande en France fait l'objet d'une publication dédiée d'I4CE publiée en parallèle de celle-ci, elle s'intitule : « Réduction de la consommation de viande : des politiques publiques bien loin des objectifs de durabilité ».

Références

- ADEME. 2022. « Feuilleton « **Filières** » **Protéines Quelles visions stratégiques des filières** « **Protéines** », **dans une France neutre en carbone en 2050 ?** »
- Agreste. 2010. « **Les bâtiments d'élevage porcin entre 2001 et 2008** ». Primeur 253. <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/Pri253/primeur253.pdf>.
- — — —. 2019. « **Enquêtes pratiques d'élevage 2015. Pratiques de stabulation et de gestion des effluents en élevages de bovins** ». Primeur 356. <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/Pri356/Primeur356.pdf>.
- — — —. 2021. « **Primeur Recensement agricole 2020** ». https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/Pri2105/Primeur%202021-5_Recensement-Agricole-2020.pdf.
- APCA. 2016. « **Agriculture et capital : Quels partenaires pour le développement des exploitations ?** », n° 1050 (février): 15.
- Atelier Paysan. 2021. Observatoire sur les technologies agricoles.
- Pierre-Marie Aubert, Baptiste Gardin et Christophe Alliot. 2021. « **Vers une transition juste des systèmes alimentaires, enjeux et leviers politiques pour la France** », mars, 76.
- AXEMA. 2021. « **Rapport économique 2021** ».
- Barbier, Carine, Christian Couturier, Patrice Dumas, Emmanuelle Kesse-Guyot, Julia Baudry, Ivan Pharabord, Prabodh Pourouchottamin, et Florence Toilier. 2022. « **Simulation prospective du système alimentaire et de son empreinte carbone (SISAE)** ».
- Barral, Stéphanie, et Samuel Pinaud. 2017. « **Accès à la terre et reproduction de la profession agricole: Influence des circuits d'échange sur la transformation des modes de production** ». Revue Française de Socio-Économie n° 18 (1): 77 99. <https://doi.org/10.3917/rfse.018.0077>.
- Benjamin Dirx. 2022. Amendement n°I-CF1084. https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/amendements/0273A/CION_FIN/CF1084.
- Bos Kyra, et Joyeeta Gupta. 2019. « **Stranded Assets and Stranded Resources: Implications for Climate Change Mitigation and Global Sustainable Development** ». Energy Research & Social Science 56 (octobre): 101215. <https://doi.org/10.1016/j.erss.2019.05.025>.
- Boyer Philippe. 2021. « **L'euro alimentaire : méthode et nouveaux résultats pour l'analyse de la répartition de la valeur dans la chaîne agroalimentaire en France** ». Économie rurale, n° 378 (décembre): 137 57. <https://doi.org/10.4000/economierurale.9522>.
- Caldecott, Ben. 2017. « **Introduction to Special Issue: Stranded Assets and the Environment** ». Journal of Sustainable Finance & Investment 7 (1): 1 13. <https://doi.org/10.1080/20430795.2016.1266748>.
- Carpon Arnaud. 2022. « **Podcast Le quart d'heure agricole Valorisation des bâtiments agricoles** ». Terre-net, 22 février 2022. https://www.terre-net.fr/actualite-agricole/economie-social/article/le-quart-d-heure-agricole-le-podcast-100-infos-pros-agricoles-202-206049.html?m_i=Mf25Sa6EURldVbrkB32RGHSCV2McxnnAi82M4y-caEH%2BHzHh8WkwCceL8MYcmlw6AbV_xPzi%2BKWpXipNXkQ4RBYvzkz4znnv&M_BT=237481435193.
- Cerfrance. 2020. « **Références économiques. L'agriculture en chiffres et en relief. Campagne 2018-2019.** » https://www.cerfrance.fr/upload/actualite/5f89628655d89_cahier_ref_eco_edition_2020_min.pdf.
- Cerfrance et CNIEL. 2019. « **Caractérisation des investissements à l'installation en élevage laitier** ». novembre 13. <https://www.franceagrimer.fr/fam/content/download/62577/document/2019-11-13%20Etude%20Cniel-CER%20Investissements%20C3%A0%20I%27installation.pdf?version=1>.
- CGAAER. 2022a. « **Évolution du revenu agricole depuis 30 ans** ». <https://agriculture.gouv.fr/telecharger/133949>.
- — — —. 2022b. « **Évaluation du coût du changement climatique pour les filières agricoles et alimentaires** », avril, 117.
- Chambre d'Agriculture Loire. 2020. « **Reconversion des bâtiments agricoles, des exemples pour orienter vos choix** ». https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwi-Jmruo4Mr2AhVKyxoKHZuYD2AQFnoECDkQAQ&url=https%3A%2F%2Fextranet-loire.chambres-agriculture.fr%2Ffileadmin%2Fuser_upload%2FAuvergne-Rhone-Alpes%2F120_Extra-Loire_img%2FPages_thematiques%2FElevage%2FDoc_Reconversion_batiments.pdf&usq=AOvVaw1X7ijkGmMT3fo_joqUFJ6V.
- Citepa. 2022. « **FLOREAL** ». <https://www.citepa.org/fr/floreal/>.
- Clément Céline. s. d. « **Transmettre : démarches et outils (11/13) Portage, réserve, épargne citoyenne : quels outils pour financer le foncier ?** » Terre-net. Consulté le 2 novembre 2021. <https://www.terre-net.fr/actualite-agricole/economie-social/article/comment-financer-le-foncier-pour-s-installer-en-agriculture-202-202806.html>.
- CNIEL. s. d. « **Les mesures du plan de relance** ». Consulté le 11 avril 2022. <https://planderelance.franceterredelait.fr/les-mesures-du-plan-de-relance>.

- Confédération française de l'Aviculture. 2021. « **Situation économique des filières avicoles et cunicoles, Rapport diagnostic socio-économique CFA 2020-2021** ». https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwjTwi7s6Z_4AhWUHM4BHfd4CgwQFnoECBAQAQ&url=https%3A%2F%2Fwww.aviculteurs-france.fr%2Fsites%2Fdefault%2Ffiles%2Fupload%2Fdocuments%2Frapport-economique-cfa_2021_vdef_compressed.pdf&usq=AOvVaw0vbySSMEGWml9niBVU3n54.
- Confédération nationale de l'élevage. 2019. « **Livre blanc. Le renouvellement des générations en élevage bovin, ovin et caprin** ». <https://www.terre-net.fr/ulf/data/001-arno/LivreBlancCNE-Renouvellementdesgenerationsenelevage2019.PDF>.
- Cour des comptes. 2021. « **L'encadrement et le contrôle des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) dans le domaine agricole** ». S2021-2244. <https://www.ccomptes.fr/system/files/2022-05/20220509-S2021-2244-encadrement-controle-ICPE.pdf>.
- Christian Couturier, Pierre-Marie Aubert, et Michel Duru. 2021. « **Quels systèmes alimentaires durables demain ? Analyse de 16 scénarios du « secteur des terres » compatibles avec l'objectif de neutralité climatique. Rapport final** ». ADEME.
- Delaire Gustave, Paul Bonhommeau, et Denis Gaboriau. 2011. « **La fiscalité du bénéfice réel agricole doit-elle continuer de subventionner l'accumulation des moyens de production ?** » Économie rurale, n° 323 (mai): 77-81. <https://doi.org/10.4000/economierurale.3046>.
- Elinnove et Chambre Régionale d'Agriculture des Pays de la Loire. 2022. « **Estimation du gisement amiante en bâtiments d'élevage dans les Pays de la Loire** ». https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/index.php?id=2832016&tx_news_pi1%5Bnews%5D=116087&tx_news_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx_news_pi1%5Baction%5D=detail&cHash=c10323664e4089fc5300e6b105fb1d7d.
- Ferto Imre, Zoltan Bakucs, Stefan Bojnec, et Laure Latruffe. 2011. « **Investment and Financial Constraints in European Agriculture: Evidence from France, Hungary and Slovenia** », 11.
- Fi-compass. 2020. « **Financial needs in the agriculture and agri-food sectors in France** ». https://www.fi-compass.eu/sites/default/files/publications/financial_needs_agriculture_agrifood_sectors_France_0.pdf.
- FranceAgriMer. 2021. « **Les marchés des produits laitiers, carnés et avicoles. Bilan 2020. Perspectives 2021** ». FranceAgriMer. <https://www.franceagrimer.fr/fam/content/download/66150/document/BIL-VIA-LAI-Bilan2020-Perspectives2021.pdf?version=5>.
- FranceAgriMer et Idele. 2020. « **Solutions de financement pour aider l'installation des jeunes agriculteurs en élevages laitiers** ».
- GIE Elevages Bretagne. 2013. « **Référentiel des prix à la place en bâtiments d'élevage (VL, VA et JB)** ». https://www.gie-elevages-bretagne.fr/admin/upload/Referentiel_prix_bat_tous_bovins_Bretagne_mars_2013.pdf.
- GIE Elevages Bretagne, Chambres d'agriculture Bretagne, et Région Bretagne. s. d. « **L'Observatoire des prix des Bâtiments Vaches Laitières** ». Consulté le 1^{er} mars 2022. https://opera-connaissances.chambres-agriculture.fr/doc_num.php?explnum_id=161832.
- GreenFlex. 2022. « **Dispositifs de valorisation des efforts d'atténuation du dérèglement climatique en agriculture : genèse, enjeux et perspectives** ».
- I4CE. 2021. « **Décryptage des financements du système alimentaire français et de leur contribution aux enjeux de durabilité** ». <https://www.i4ce.org/publication/decryptage-financements-systeme-alimentaire-francais-climat/>.
- — — —. 2022. « **Puits de carbone : l'ambition de la France est-elle réaliste ?** » <https://www.i4ce.org/publication/puits-carbone-france-realiste/>.
- Idele. 2013. « **Synthèse des coûts des bâtiments d'élevage bovin par ouvrage** ». https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwik3PXd-5Mr2AhUMzoUKHeNACV4QFnoECDMQAQ&url=https%3A%2F%2Fhautsdefrance.chambres-agriculture.fr%2Ffileadmin%2Fuser_upload%2FNational%2FFAL_commun%2Fpublications%2FHauts-de-France%2Ffiche1_couts_batiments.pdf&usq=AOvVaw3uC3Kv_y1hSfKcUd-oc4yo.
- — — —. 2022. « **Les chiffres clés du GEB** ».
- Ifip. 2017. « **Évolutions des exploitations porcines en France depuis 2008** ». <https://ifip.asso.fr/documentations/35319-evolution-des-exploitations-porcines-en-france-depuis-2008-ef-fets-des-contraintes-economiques-et-reglementaires-et-consequences-sur-le-potentiel-de-production/>.
- Inrae et Ifremer. 2022. « **Impacts des produits phytopharmaceutiques sur la biodiversité et les services écosystémiques. Résumé de l'Expertise scientifique collective** ». https://www.inrae.fr/sites/default/files/pdf/ExpertiseCollectivePestiEcotox_R%C3%A9sum%C3%A9.pdf.
- Insee. 2020. « **Les agriculteurs : de moins en moins nombreux et de plus en plus d'hommes** ». <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4806717>.

Références (suite)

- — —. 2021a. « **Le compte provisoire de l'agriculture pour 2020** ». <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5407390>.
- — —. 2021b. « **Le niveau de vie des ménages agricoles est plus faible dans les territoires d'élevage** ». <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5434584>.
- IPES Food. 2022a. « **The Politics of Proteins. Examining claims about livestock, fish, "alternative proteins" and sustainability** ». https://www.ipes-food.org/_img/upload/files/PoliticsOfProtein.pdf.
- — —. 2022b. « **À nouveau en eaux troubles. Comment l'incapacité à réformer les systèmes alimentaires a permis à la guerre en Ukraine de déclencher une troisième crise mondiale des prix alimentaires en 15 ans, et comment éviter la prochaine** ».
- Itavi. 2018. « **Transformation des bâtiments poudeuses en cages** », Tema, , n° 42.
- — —. 2020. « **Situation du marché des oeufs et ovoproduits. Edition novembre 2020.** » <https://www.itavi.asso.fr/publications/note-de-conjoncture-poules-poudeuses-novembre-2020>.
- Jeanneaux Philippe, et Nathalie Velay. 2021. « **Capitalisation du revenu agricole et formation du patrimoine professionnel des exploitations agricoles** ». Économie rurale, n° 378 (décembre): 97 117. <https://doi.org/10.4000/economierurale.9437>.
- La Fabrique écologique. 2022. « **Les prairies et l'élevage des ruminants au cœur de la transition agricole et alimentaire** ».
- Laroche-Dupraz Cathie, et Aude Ridier. 2021. « **Le revenu agricole : une multiplicité d'enjeux, de définitions et d'usages** ». Économie rurale, no 378 (décembre): 19 36. <https://doi.org/10.4000/economierurale.9342>.
- Lavarde Françoise, et Christophe Patier. 2021. « **Leviers d'adaptation de l'élevage des ruminants et des systèmes fourragers au changement climatique : état des lieux et propositions. Réévaluer les efforts de transition des filières bovine, ovine et caprine dans l'enjeu climatique** ». 21042. CGAER.
- Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire. 2012. « **Plan de modernisation des bâtiments d'élevage et développement durable** ». 49. Centre d'études et de prospectives.
- — —. 2018. « **Volet agricole du Grand Plan d'Investissement** ». <https://agriculture.gouv.fr/telecharger/91508?token=05d89fa59a0794ca76543275b62cf21bdfcd425cbef1e077281679cc773ec15c>.
- — —. 2020a. « **Infographie - L'élevage français** ». <https://agriculture.gouv.fr/infographie-lelevage-francais>.
- — —. 2020b. « **Plan de relance - Transition agricole, alimentation et forêt** ». <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/NESE47A2/NESE47%20-%20Sous-traitance%20et%20delegation%20du%20travail.pdf>.
- — —. 2020c. « **Sous-traitance et délégation du travail : marqueurs des mutations de l'organisation de la production agricole** ». <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/NESE47A2/NESE47%20-%20Sous-traitance%20et%20delegation%20du%20travail.pdf>.
- — —. 2021. « **France 2030, objectif 6 : accélérer la révolution agricole et agroalimentaire** ». <https://agriculture.gouv.fr/france-2030-objectif-6-acceler-la-revolution-agricole-et-agroalimentaire>.
- Ministère des Finances et des Comptes Publics. s. d. « **Le suramortissement** ». Consulté le 9 juin 2022. https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwiug822mJb4AhVIXoKHb-txA9oQFnoECBMQAQ&url=https%3A%2F%2Fwww.economie.gouv.fr%2Ffiles%2Ffiles%2FPDF%2FInformation_Suramortissement.pdf&usq=AOvVaw3oF0CueifbiWnyG_EBPaxI
- Nefussi Jacques. 2006. « **Gestion des entreprises. II - Comptabilité générale et comptabilité de gestion** ».
- Pflimlin, A, P Faverdin, et C Béranger. 2009. « **Un demi-siècle d'évolution de l'élevage bovin. Bilan et perspectives** », 36.
- Piet Laurent, Vincent Chatellier, Nathalie Delame, Yann Desjeux, Philippe Jeanneaux, Catherine Laroche-Dupraz, Aude Ridier, et Patrick Veysset. 2021. « **Hétérogénéité, déterminants et soutien du revenu des agriculteurs français** ». Ministère de l'agriculture et de la pêche, Service de la statistique et de la prospective, Sous-direction de la prospective et de l'évaluation.
- Piet Laurent, Vincent Chatellier, Nathalie Delame, Philippe Jeanneaux, Cathie Laroche-Dupraz, Aude Ridier, et Patrick Veysset. 2021. « **Mesurer le revenu des exploitations agricoles françaises : analyse comparée sur 15 ans d'indicateurs issus du Rica et de la MSA** ». Économie rurale, n° 378 (décembre): 37 56. <https://doi.org/10.4000/economierurale.9402>.
- Poisson Frédéric, Jean-Marie Marx, et Xavier Le Coeur. 2022. « **Évaluation du fonctionnement des structures chargées de la préparation à l'installation en agriculture** », 21050. CGAER.
- Rance Éric. 2002. « **La protection sociale des exploitants agricoles en mutation** ». Revue française des affaires sociales 1 (4): 189. <https://doi.org/10.3917/rfas.024.0189>.
- Salaün Yvon. 2008. « **Le travail en production porcine** ». TechniPorc 31 (6).
- Schuh, Bernd, Mailin Gaupp-Berghausen, Arndt Münch, Manon Badouix, Kinga Hat, Sanja Brkanovic, Thomas Dax, et al. 2022. « **Research for AGRI Committee - The Future of the European Farming Model: Socio-Economic and Territorial Implications of the Decline in the Number of Farms and Farmers in the EU** ». Research for AGRI Committee. Bruxelles: European Parliament, Policy Department for Structural and Cohesion Policies.
- Veysset Patrick, et Sanae Boukhriss. 2021. « **Gains de productivité et évolution de la rentabilité des élevages bovins français sur trois décennies (1988-2018)** ». Économie rurale, n° 378 (décembre): 119 35. <https://doi.org/10.4000/economierurale.9474>.

ANNEXE : FICHES DÉTAILLÉES DES CAS-TYPES DE TRANSFORMATION DES EXPLOITATIONS

A. CHANGEMENT DE SYSTÈME DE PRODUCTION : LE CAS DES BÂTIMENTS DE POULE PONDEUSE

> Raisons poussant à ce changement

Sur le changement de système de production, c'est l'exemple avicole du passage du système « poule pondeuse en cage » vers le système « poule pondeuse en volière » qui est présenté. Ce type de transformation a déjà été réalisé certains pays comme l'Autriche et le Luxembourg par exemple. Le Danemark a récemment rejoint ses voisins en adoptant cette interdiction, assortie d'un plan de transition sur 12 ans. En France aussi cette évolution s'observe et ce type de transformation est donc bien documenté. En effet, de plus en plus d'exploitations délaissent le système « poule pondeuse en cage » pour se réorienter vers un système alternatif (volière, au sol, biologique, plein air).

En 2017, la profession s'est fixée pour objectif de dépasser 50 % de productions alternatives à la cage à l'horizon 2022 : un objectif atteint dès 2019 avec 53 % de poules dans des systèmes hors cage. Cette transition se poursuit : fin 2020, 64 % des poules pondeuses étaient élevées hors cages aménagées en France.

Pour ce cas-type, les incitations à la transformation ont évolué au fil du temps : les aviculteurs qui en avaient les moyens ont d'abord volontairement changé de système pour suivre les attentes sociétales (la demande pour des œufs de poule élevées dans de meilleures conditions était présente). Dernièrement les transitions sont plus contraintes : les marques de distributeurs ont annoncé leur volonté de ne plus commercialiser d'œufs de poule en cage à partir de 2025. Les organisations de producteurs, acteurs centraux dans une filière au fort taux de contractualisation, s'adaptent. Ils renouvellent de moins en moins les contrats aux aviculteurs qui souhaitent rester en système cage et aident ceux qui le veulent, et peuvent, à évoluer vers un système alternatif.

> Description de la transformation

Plaçons-nous maintenant du point de vue de l'éleveur : la décision est prise de quitter son système de production initial, se pose désormais la question de savoir vers quel

autre système aller. De manière générale, les aviculteurs qui souhaitent quitter le système cage se dirigent vers le système volière : en lieu et place des cages sont déployées des structures à étages avec perchoirs et espaces de ponte. Les poules y sont libres de leur mouvement. Ce système est privilégié aux autres alternatives car c'est celui qui permet à l'aviculteur de minimiser la perte en capacité du bâtiment : autrement dit, c'est celui qui permet de continuer à élever le plus de poules (et donc à produire le plus d'œufs) en gardant le même bâtiment.

> Estimation du coût

Concrètement, il va devoir dépenser de l'argent pour : démonter les cages, adapter ou renouveler son matériel, aménager son bâtiment. Au total, l'Itavi⁷ estime le coût d'une telle transformation à minimum 16 €/place tandis que la perte de capacité est de l'ordre de 30 %. Sachant qu'un bâtiment d'une exploitation en système cage compte en moyenne 54 000 places, le coût total frôle le million d'euro.

Ce n'est pas tout, en effet, changer de système c'est souvent changer de métier. En l'occurrence la gestion d'un système en volière est différente de celui d'un système en cage, il faut travailler plus et travailler différemment. De nouveaux paramètres à comprendre et gérer entrent en compte : il faut par exemple s'assurer du bon déplacement des animaux et d'une bonne répartition de l'alimentation. Autre différence de taille : en volière la ponte au sol est fréquente et oblige l'aviculteur à consacrer environ 1h/jour à cette nouvelle tâche (très tôt le matin qui plus est). Ces facteurs, et d'autres, impactent la productivité des poules pondeuses (pertes plus fréquentes et parfois moins de ponte) et donc in fine le revenu de l'agriculteur. À date, il n'existe pas de dispositif structuré et systématique de formation des aviculteurs ayant changé de système : la plupart doivent apprendre et s'adapter au fil de l'eau. On note d'ailleurs

7. L'institut technique des filières avicole, cunicole et piscicole

que cette évolution s'opère le plus souvent au cours de la carrière de l'agriculteur et non lors de la transmission de l'exploitation, lorsque l'agriculteur part à la retraite (ce cas sera abordé à l'exemple suivant).

> **Synthèse**

En résumé, pour mener à bien la transformation de son système de production l'aviculteur doit arbitrer en conjuguant

des facteurs liés à la technique (exposition à la lumière naturelle, époinçage ou non, jardin d'hiver, etc.), économiques (quels investissements pour quelle rentabilité ?), à son savoir-faire (se former à des nouvelles pratiques), à sa filière (pourra-t-il se fournir en animaux familiers avec son nouveau système ?) et à la prise en compte du contexte futur dans lequel son exploitation va évoluer (parmi les systèmes vers lesquels se transformer, lesquels seront viables le plus longtemps). De la conception du projet à sa réalisation il peut facilement s'écouler au moins un an (et parfois bien plus).

B. CHANGEMENT DE PRODUCTION : RECONVERSION D'UNE EXPLOITATION BOVIN LAIT EN FERME LAITIÈRE OVIN OU CAPRIN

> **Raisons poussant à ce changement**

Concernant le changement de type de production, l'exemple retenu est celui de la restructuration d'une ferme bovin lait pour en faire une ferme ovin ou caprin. De nombreuses exploitations laitières sont aujourd'hui en vente mais peinent à trouver preneur : pour certaines cette reconversion est une porte de sortie. À la différence de l'exemple précédent cette illustration est plus exploratoire car plus récente et donc moins étudiée.

Dans ce second cas-type, c'est une transformation plus profonde de l'exploitation qui est présentée : on s'intéresse ici non plus à un « simple » changement de système mais plutôt à un changement de production. Le point de départ de ce cas-type est la posture délicate dans laquelle se retrouve aujourd'hui la filière laitière du fait d'une conjonction de facteurs, dont les principaux sont : le prix élevé des exploitations, la difficulté à valoriser sa production et la forte pénibilité du travail (astreinte quotidienne de la traite).

De ce fait, de nombreuses exploitations bovin lait peinent aujourd'hui à trouver preneur. Certaines peuvent rester plusieurs années en vente jusqu'à ce que finalement le propriétaire finisse par céder ses terres à un agriculteur voisin souhaitant agrandir son exploitation. Ce faisant, le cédant se met en difficulté car ce type d'acheteur est rarement intéressé par les bâtiments : il préférera en effet centraliser son bâti et se concentrer sur son exploitation, quitte à parfois construire ou agrandir des bâtiments chez lui. Dans ce cas-là les bâtiments de l'exploitation à reprendre ne seront donc pas valorisés, alors même que ce type d'actif représente une part importante des immobilisations de l'exploitation.

> **Description de la transformation**

Afin d'éviter de se retrouver dans cette situation, de nombreux acteurs du secteur bovin-lait cherchent d'autres voies de valorisation pour ces exploitations. C'est l'une de ces voies qui est détaillée dans ce cas-type : la conversion d'une exploitation bovin lait en exploitation ovin ou caprin. Cette conversion s'observe car elle est techniquement faisable, économiquement soutenable et correspond aux attentes d'une partie des candidats à l'installation. Cela n'est évidemment pas possible pour toutes les exploitations, l'objectif va donc d'être de voir à quelles conditions cette transition est possible.

La première étape de cette évaluation consiste à faire un état des lieux de l'existant. À propos du foncier : de quelles terres l'exploitation dispose-elle ? Sous quelle forme de portage (propriété directe, faux-fermage, fermage, etc.) ? Pour pouvoir passer à un système ovin ou caprin, qu'il soit laitier ou allaitant, l'exploitation aura très peu de chance d'attirer un repreneur si le foncier alentour n'est pas accessible.

> **Estimation du coût**

Dans un second temps c'est au potentiel principal poste de dépense qu'il faut s'intéresser : les bâtiments. Une stabulation bovin lait est généralement ouverte sur une des faces, or les ovins et caprins sont plus sensibles au froid : il faut donc systématiquement la refermer. La nature du sol est également un point d'attention central, elle conditionne fortement les options de réaménagement possibles. Ainsi des pentes et/ou marches trop importantes ne seront pas adaptées pour une stabulation ovin/caprin et devront donc être enlevées. Enfin la présence de caillebotis semble sou-

Annexe

vent rédhitoire car d'une part il faut l'adapter (la taille des sabots est différente) et d'autre part car le coût du remblayage de la fosse est lourd (autour de 15 €/m³) et que celle-ci peut continuer à émettre des gaz insalubres pour les animaux.

Par rapport aux bâtiments porcins et avicoles, l'avantage d'une stabulation bovin lait est qu'elle est assez polyvalente et nécessite donc peu de travaux. Les pièces et la structure sont déjà organisées de manière adéquate et les tanks à lait peuvent être conservés. En revanche, les installations pour la traite en elle-même doivent être aménagées. Une salle de traite neuve coûtant en moyenne entre 30 et 50 k€, le candidat à l'installation va généralement négocier

un effort sur le prix en fonction de ce qu'il pense pouvoir réutiliser. Pour le cédant cette option reste intéressante puisque si son exploitation part à l'agrandissement du voisin ses bâtiments ne seront pas du tout valorisés, tandis qu'ici ils le sont en partie.

> Synthèse

À l'inverse du cas précédent, pour lequel cette transformation s'opérait le plus souvent en cours de carrière, celle-ci implique de tels changements que l'on l'observe plutôt lors de la cession/transmission/installation de l'exploitation.

C. RECONVERSION POUR UN USAGE NON-AGRICOLE

> Raisons poussant à ce changement

La sortie de l'usage agricole est, elle, incarnée par plusieurs exemples. Le matériel est le plus souvent revendu mais on constate certains abandons. Les terres peu productives peuvent également voir leur gestion être abandonnée et partir en friche. Mais l'exemple le plus critique est celui des bâtiments : ceux qui sont abandonnés le sont le plus souvent à cause de leur coût de destruction/démantèlement.

Autre option de transition pour les exploitations agricoles : la reconversion pour un usage non-agricole. Bien que le cas d'agriculteurs cessant leur activité en cours de carrière existe, il est ici généralement question d'exploitations dont le propriétaire est en fin de carrière mais souhaite continuer à vivre sur place. Il cherche donc à trouver un usage aux bâtiments qu'il n'a pas vendus.

> Description de la transformation

Les transformations les plus répandues consistent à transformer les bâtiments en espace de stockage : cela demande la plupart du temps très peu de travaux et permet donc d'en retirer un revenu sans avoir à investir. Ces espaces de stockage allaient le plus souvent à des particuliers mais on commence à observer des locations d'espaces pour des services de livraison commerciale (ce qui demande une gestion plus contrôlée du stockage).

Certains se lancent aussi dans la reconversion des bâtiments (hors hangar) en habitation pour pouvoir accueillir du public.

Des options plus proches du secteur agricole sont également à l'étude : il s'agit d'essayer d'installer des ateliers de transformation (boucherie, légumes, soupes, produits laitiers, ...) à la ferme ou en collectivité. Certains porteurs de projet souhaitent ne faire que de la transformation, il y aurait donc possibilité de les installer, de façon indépendante, dans un bâtiment de la ferme.

> Estimation du coût

Le coût dépend de la destination finale du bâtiment. Les utiliser pour du stockage nécessite relativement peu, voire pas d'aménagement à réaliser. La conversion en habitation pour pouvoir accueillir du public est plus coûteuse mais permet de lancer une nouvelle activité rémunératrice. Les bâtiments dans ce cas peuvent également être vendus et les investissements effectués par les particuliers. Mettre en place un atelier de transformation nécessite également un investissement mais pouvant permettre de mieux valoriser les productions.

D. ABANDON

Pour terminer cette série d'illustrations il faut évoquer le cas, pas si exceptionnel, d'exploitations qui sont laissées à l'abandon. Il s'agit ici principalement du bâtiment puisque, comme expliqué au chapitre précédent, la plupart des autres actifs sont valorisables et donc le plus souvent valorisés.

L'exemple emblématique de cette situation est celui de bâtiments amiantés. Pour rappel, les matériaux à base d'amiante (comme le fibrociment) ont longtemps été considérés comme la panacée en termes d'isolant bon marché mais de très bonne qualité. Leur usage, nocif pour la santé, n'a été définitivement interdit qu'en 1997 : suffisamment tard pour qu'un grand nombre de bâtiments d'élevage en soit recouverts. Le coût du démantèlement étant très élevé puisque strictement encadré, de nombreux éleveurs ont été contraint d'abandonner leurs bâtiments car n'ayant l'argent ni pour le reconvertir ni même pour le dépolluer.

Il existe peu d'éléments sur la quantité précise de bâtiments amiantés disséminés dans les campagnes

françaises. Une récente étude de la Chambre Régionale d'Agriculture des Pays de la Loire et d'Ellinove (2022) s'est intéressée au sujet en tentant d'évaluer le gisement de matériaux amiantés présent en 1997 dans cette région. Au-delà de l'estimation fournie, 806 092 tonnes de matériaux rien que pour exploitations des filières bovin, porc et volaille, l'étude souligne le manque de données disponible. Ce chiffrage donne une première idée du gisement de 1997 mais ne dit rien de celui d'aujourd'hui, tenant compte des démantèlements qui ont eu lieu depuis. Un recensement pour déterminer le gisement actuel sur la filière avicole a bien été tenté, toujours en Pays de la Loire, mais s'il donne bien des informations sur les bâtiments amiantés restant en activité « il ne nous permet pas d'en connaître le tonnage exact, ni d'estimer la part des bâtiments qui ne sont plus en activités et ce qu'ils sont devenus (déconstructions et gestion des déchets, friches, ...) ».

I4CE

INSTITUTE FOR
CLIMATE
ECONOMICS

Une initiative de la Caisse des Dépôts et
de l'Agence Française de Développement

www.i4ce.org

INSTITUTE FOR CLIMATE ECONOMICS
30 rue de Fleurus - 75006 Paris

www.i4ce.org
Contact : contact@i4ce.org

Suivez-nous sur

